



Rapport du Conseil communal relatif au bilan de législature 2016 – 2020

(du 27 mai 2020)

au Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

La présente législature a commencé en retard suite à un recours portant sur les élections communales – pourtant tout un chacun percevait les bons auspices annonçant des heures plus sereines, si ce n'est, hélas, plus prospères. Elle se termine également en retard suite aux bouleversements sanitaires, sociaux et économiques générés par la pandémie du Covid-19. Le Conseil communal veut croire que les auspices demeurent positifs, malgré les incertitudes d'aujourd'hui et, au-delà, les nombreux mois de doutes que nous allons, collectivement et à large échelle, inéluctablement traverser. Il apparaît important au Conseil communal de s'arrêter un instant pour tirer, sans concession ni fausse modestie, un bilan du travail réalisé durant la législature qui s'achève. Nous espérons que cette rétrospection nous amènera ensemble à envisager l'avenir dans une cohérence et une rationalité permettant à la Ville de La Chaux-de-Fonds de retrouver le chemin du succès et la notoriété correspondant à la qualité de ses atouts.

En décembre 2016, le Conseil communal présentait un programme de législature au Conseil général qu'il avait voulu complet, sans effets de manche, images et papier glacé, à l'image de notre ville et de ses autorités au travail afin de relever les défis qui les attendaient. Ceux-ci portaient sur les enjeux suivants :

- Développement d'un climat serein et de confiance non seulement au sein des autorités et de l'administration, mais également dans les liens qui unissent celles-ci à la population.
- Réformes de l'administration.
- Assainissement de la situation financière.
- Repositionnement de notre ville, non seulement au sein de la Suisse romande mais aussi et d'abord au cœur de notre Canton, et capacité à retrouver de l'attractivité économique et résidentielle.
- Nécessité de maintenir et d'attirer des infrastructures cantonales importantes ainsi que d'entretenir ou de développer des infrastructures communales majeures en consentant à des investissements judicieux dans le but de favoriser la prospérité et le rayonnement de la Métropole horlogère.

Aujourd'hui, il s'agit par le présent rapport de faire le point dans chaque dicastère sur le travail réalisé, afin de chercher à présenter une image globale suffisamment exhaustive pour être susceptible de faire apparaître nos forces et nos faiblesses, le chemin parcouru et celui à parcourir ces prochaines années.

PRÉSIDENCE

Service de la communication

Le Service de la communication a déployé ses actions de 2016 à 2020 dans une stratégie à 360° sur les atouts et événements porteurs. À citer en priorité, la Biennale du patrimoine horloger (BPH) – redynamisée, elle a vécu trois éditions, dont une en présence de M. Ignazio Cassis –, l'action "*Watch me New York*" avec pose d'un panneau La Chaux-de-Fonds sur un îlot du Bronx, et bien sûr le retentissant succès des festivités du 10^e anniversaire de l'inscription de l'urbanisme horloger à l'UNESCO, avec entre autres un Prix spécial jugé en direct sur plus de 140 chaînes TV lors du passage du Tour de Romandie.

La communication institutionnelle (plus de 500 communiqués diffusés), interne et numérique (sur Facebook avec plus de 4000 posts, sur YouTube, Instagram (270 images) et LinkedIn, et avec l'automatisation de 11 infolettres, etc.) et des actions ciblées de promotion, lors d'offres

spéciales vu le budget très limité (affichages SGA, annonces médias : RTS, NZZ, Tages Anzeiger, 20 Minutes, TdG, Fokus, etc.), ont été appuyées par un gros effort en matière de vidéos (563 sur Facebook, 93 sur YouTube) dont nombre à haute valeur ajoutée, comme les 16 épisodes pour la série en cours "*Montre-moi...*".

En graphisme, à la conception de nombreux visuels et actions pour le Conseil communal, les services et les musées, s'ajoutent des affichages publics de photos et des concours annuels ("*Montrethon*", vins de la Ville, etc.), visant à renforcer l'engagement de la population et son sentiment d'appartenance et de fierté. Fin 2019, avec d'autres services, un Marché de Noël a été organisé avec succès.

Au niveau politique, le Service a appuyé le Conseil communal dans trois campagnes de votation, en organisant des actions originales, en réalisant et diffusant y compris sur l'espace public des vidéos spécifiques. À la clé, un échec pour le Nouvel hôtel judiciaire (NHOJ), un oui pour le vote sur l'impôt des frontaliers (RIFRont) et surtout un succès historique (en 2017) lors de l'initiative pour deux hôpitaux.

Chancellerie

La Chancellerie a tenu son rôle central dans le fonctionnement des institutions politiques, ainsi que vis-à-vis des services communaux et des usagers de l'administration. Elle a notamment rempli les missions de secrétariat du Conseil général et du Conseil communal, de pilotage de la politique d'information et de communication des autorités politiques, de mise à jour de la réglementation communale, de conseil et d'appui à l'ensemble des services communaux, ainsi que de renseignement aux usagers de l'administration. Les stratégies d'optimisation du fonctionnement de la Chancellerie se sont concentrées sur trois axes principaux, à savoir les autorités politiques, la collaboration avec l'ensemble des services communaux et l'organisation interne.

L'année 2016 a bien évidemment été marquée par l'organisation des élections communales pour lesquelles la Chancellerie a appuyé activement le Contrôle des habitants, par le suivi des procédures de recours contre ces élections, ainsi que par la mise en place des nouvelles autorités communales.

Depuis le début de la législature, la Chancellerie a vécu de nombreux changements. Tout d'abord, le départ à la retraite anticipée de la vice-chancelière (2016) et de plusieurs assistantes de direction qui ont été remplacées et enfin, à la tête de la Chancellerie, début 2018. Relevons également que la nouvelle répartition des dicastères a permis, d'une part, de désenchevêtrer le secrétariat de la Chancellerie de celui du Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI) et, d'autre part, de réorganiser ce service central de l'administration communale. Afin de tendre à plus d'efficacité, un travail important a été réalisé dans le but d'améliorer la coordination entre le secrétariat de la Chancellerie, en tant que secrétariat du Conseil communal comme institution, et les secrétariats de direction des différents conseillers communaux. Enfin, diverses directives ont été élaborées, notamment une concernant l'octroi du vin d'honneur permettant une meilleure gestion des demandes.

Il est également important de préciser que le Service juridique a été incorporé, dans le courant de la législature, en tant que secteur répondant de la Chancellerie en 2018. En raison du départ de la responsable du secteur juridique et vice-chancelière à 80 % dans le courant de l'année 2019, il a été nécessaire de réexaminer la pertinence d'engager un responsable des affaires juridiques à plein temps, en tant que service indépendant de la Chancellerie. Le nouveau titulaire a pris ses fonctions le 4 mai 2020.

DICASTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA CULTURE ET DE L'INTÉGRATION

École obligatoire

Les actions de l'école durant cette législature se sont déclinées selon plusieurs axes, dont en particulier :

Pédagogie

De nombreuses réformes au niveau pédagogique ont été menées à bien. On peut notamment citer l'implémentation aux cycles 1 et 2 d'une nouvelle évaluation des apprentissages scolaires que l'École obligatoire a suivie de près afin de permettre, tant aux enseignants qu'aux parents, de trouver leurs marques et de mesurer l'évolution des élèves à travers la résolution de tâches complexes, mobilisant les diverses compétences acquises.

L'année 2017-2018 a aussi été la première à voir terminer une volée de 11^e année à travers un cycle 3 entièrement rénové (après la suppression des sections). Si la réforme permet de valoriser les élèves qui peuvent démontrer des compétences scolaires pointues dans certains domaines particuliers, il faut constater que les laissés-pour-compte de la réforme sont ceux qui peinent à s'organiser de manière autonome et à trouver du sens à leur scolarité, soit les anciens élèves de section préprofessionnelle (ou aujourd'hui qualifiés de "5 niveaux 1"). La direction a défendu – et continuera de le faire – des aménagements de la réforme permettant de mieux prendre en compte les élèves en difficulté.

En outre, plusieurs projets ont été développés durant cette législature afin de dynamiser notre école ou de soutenir les enseignants et les élèves. Parmi d'autres, citons en particulier :

- La structure Sports-Arts-Etudes (SAE) s'est considérablement développée et le nombre d'élèves qui la fréquente est passé de 79 en 2016 à 124 en 2020. Quatre centres régionaux de performance (CRP) reconnus au niveau cantonal et intercantonal ont été créés en ski nordique (2016), hockey et patinage (2018) et Arts vivants (2020). Le but est de réunir, si possible dans un même collège, les meilleurs talents d'une discipline sportive ou artistique qui remplissent des critères spécifiques. La collaboration étroite entre l'école et ses partenaires permet de mettre en place des horaires, des allègements et des dispenses afin de concilier au mieux les aspects scolaires et sportifs ou culturels. La forte implication des enseignants est essentielle au bon fonctionnement de la structure qui a obtenu, en automne 2019, le label "*Swiss Olympic Partner Schools*" lui permettant d'être reconnue dans toute la Suisse comme école favorisant une scolarisation flexible de type SAE.
- Projet *Win3* : après avoir organisé pendant plus de 15 ans l'action *Lire et Faire Lire*, l'École obligatoire a décidé de prendre part au projet "*Win3 – trois générations dans la salle de classe*" en collaboration avec Pro Senectute Arc jurassien. Dès la rentrée scolaire d'août 2020, 9 classes bénéficieront hebdomadairement de la présence d'un bénévole pour développer un projet pédagogique. Ainsi, les enseignants pourront compter sur une aide précieuse et les seniors accomplir une tâche valorisante.

- **Projet École-Musées** : les visites des musées ont été généralisées afin que les élèves se rendent une fois par an dans un musée. Ainsi, durant sa scolarité, chaque élève aura visité deux fois chaque musée en travaillant des thématiques en relation avec son âge et le programme scolaire. Le musée de La Sagne a rejoint ce projet. À cet effet, une refonte du contenu des brochures a été réalisée en collaboration étroite avec les musées.
- Utilisation du smartphone personnel en classe lors de certaines leçons (projet pilote) et travail avec la plateforme iclasse afin de compléter les méthodes classiques d'enseignement. Ce projet s'articule avec un programme de prévention lié aux technologies de l'information et aux réseaux sociaux.
- Clarification du suivi et de la gestion des élèves BEP (besoins éducatifs particuliers) notamment avec la mise en place d'une collaboration fructueuse avec le Centre d'orthophonie.
- Installation de beamers dans les salles de classe : l'enseignement dans nos classes se fait dorénavant en bonne partie via les outils informatiques. Dans ce cadre, un ambitieux programme d'installation de beamers a démarré en 2016 et s'est poursuivi pendant toute la législature. Au total, 242 salles ont été équipées (aux cycles 2 et 3 ainsi qu'en classes Terminale (TE)).

Contexte socio-éducatif

- Mise en place d'un dispositif cohérent articulant les mesures de remédiation et redéfinition des mandats de l'Appui pédagogique (1^e-2^e), de l'Unité de promotion éducative (UPE, 1^e à 6^e, appui à la gestion de classe), du Soutien intégratif ponctuel (SIP, 3^e à 8^e, prise en charge 4-6 périodes par semaine durant 8 semaines d'élèves en difficulté scolaire ou comportementale), de la Classe de remédiation intensive du comportement (CRIC) (7^e à 11^e, prise en charge 1-2 jours d'élèves dysfonctionnants, avec bilan et objectifs d'amélioration, présentation aux parents) et de la classe Oasis (7^e à 11^e, classe intégrant au maximum 8 élèves durant 8 semaines avec un cadre éducatif strict) afin de développer une réactivité en cas de crise et un suivi des élèves concernés sur le moyen terme. Le dispositif sera complété dès la rentrée 2020 par la classe Oasis Junior (2^e à 6^e, classe intégrant au maximum 8 élèves durant 12 semaines), développée avec la Fondation Sombaille Jeunesse-Jeanne-Antide et en collaboration

avec le Bois du Petit-Château, reconnue comme projet pédagogique par le Canton.

- Organisation, avec le médecin scolaire, d'une plateforme d'absentéisme scolaire visant, avec divers partenaires de l'École, à analyser les symptômes de situations d'absentéisme et à dégager des pistes concrètes de rescolarisation; une collaboration avec l'Office de l'assurance-invalidité (OAI) a été amorcée pour viser des interventions précoces en prévision de la 7^e révision de la Loi sur l'assurance-invalidité (LAI).
- Développement d'un réseau d'entreprises (Oasis+) motivées à accueillir en stage des élèves décrocheurs dès 13 ans afin d'ouvrir de nouvelles perspectives et de permettre de retrouver du sens à leurs apprentissages. L'objectif est de permettre à ces élèves de terminer leur scolarité et de créer des liens avec le monde professionnel; collaboration avec la Jeune chambre internationale (JCI) pour les élèves de classes TE.
- Ouverture de deux classes TE+ pour les élèves de 11^e TE, principalement au bénéfice de prestations de l'assurance-invalidité, afin d'améliorer l'estime d'eux-mêmes dans le cadre scolaire et de favoriser leur intégration dans le monde du travail. Les classes sont organisées selon des schémas ouverts permettant de valoriser le travail manuel parallèlement à celui plus scolaire.
- Mise en place, dès la rentrée 2019, du Groupe d'intervention bien-être à l'école (BEE) qui prend en charge les situations de harcèlement scolaire par la méthode de la préoccupation partagée (non sanctionnante); durant le 1^{er} semestre de l'année 2019-2020, 10 situations ont été traitées par l'équipe de 15 enseignants et les membres du Service socio-éducatif (SSE) concernés.

Collaboration et communication

- Mise en place d'une newsletter interne et de brochures d'information consolidées dans le but d'améliorer la communication avec les parents d'une part et avec les enseignants d'autre part.
- La direction a cherché à simplifier la communication extérieure en réunissant l'ensemble des règles de l'école dans deux documents : la brochure aux parents (règles communes, y compris règlement de collège type) et les règlements de collège (règles spécifiques).

- L'usage public des cours d'écoles a été régulé par la pose de panneaux sous forme de pictogrammes permettant de préciser le comportement attendu dans ces lieux mixtes, à la fois scolaires et publics.

Organisation

- Travail sur l'équipe de direction qui est devenue solide et stable. Malgré quelques changements de personnes, elle a pu trouver une forme de collaboration marquée par la confiance et une bonne efficacité. Elle a développé sa volonté de tenir le cap dans un paysage en mouvement, tout en gardant une écoute du terrain et une proximité avec les acteurs de l'école.
- Mise en place d'un accompagnement des nouveaux enseignants et adaptation des entretiens du cadre de référence (entretiens de développement). Le taux d'absence pour maladie a baissé sensiblement en 2018-2019 pour s'établir à 2.54 %, alors qu'il était de 4.16 % en 2017-2018. Les mesures d'accompagnement des changements, la disponibilité des directions adjointes et la réactivité en cas de difficultés de gestion de classe déploient ainsi leurs effets.
- Le fonctionnement du secrétariat de l'École obligatoire a été entièrement revu en redistribuant les ressources de l'administration générale située à Serre 14 et en développant 3 axes : secrétariats de secteurs renforcés, secrétariat général repositionné, en lien direct avec la direction générale et conduite des ressources humaines plus étroite, basée sur la motivation et le développement.

Musées

La législature a été marquée par une volonté conjointe de travailler à davantage de synergies, de renforcer les liens entre les entités muséales de notre ville chaque fois que cela s'avérait possible, tout en défendant l'identité de chacun. En effet, s'il y a nécessité d'une vision commune, plurielle, la communication de chaque institution avec ses particularités, ses publics, ses enjeux doit se décliner au singulier. Une étude approfondie des potentiels de synergies et de collaborations a dès lors été menée et des projets communs initiés (offre de cafétéria, afterworks, visite de tous les musées par l'école, exposition commune, etc.).

Musée international d'horlogerie (MIH)

La législature 2016-2020 a été marquée par la mutation de l'identité visuelle du MIH, dans le sillage du renouvellement complet de sa direction, opéré entre 2014 et 2018, suite aux départs consécutifs en retraite de ses trois anciens membres.

Outre la refonte des outils promotionnels traditionnels, un accent a été porté sur le développement des nouveaux médias pour toucher et renouveler les publics : réseaux sociaux, infolettres, photos et vidéos, audioguides. Un effort a été consenti sur les événements et les animations permettant de renforcer l'attrait du MIH auprès du public régional, notamment à destination de la jeunesse (jeu de piste, ateliers, école-musée) et des personnes souffrant de handicaps (visites tactiles). À l'intention des touristes, le MIH a pris part à la mise en place de la Neuchâtel Tourist Card. Il se situe en première place des institutions muséales fréquentées par les titulaires de cette carte.

Sur le plan scientifique, la mise en œuvre de la convention de collaboration avec l'Université de Neuchâtel a permis la réalisation de colloques, de publications et d'expositions. Mentionnons notamment les expositions d'envergure qu'ont été *La neuchâteloise* (2017), *À la femtoseconde près!* (2018) et *L'heure pour tous, une montre pour chacun* (2019). La visibilité du MIH a été accrue par sa présence lors de manifestations horlogères internationales (salons et expositions) et par des prêts à de nombreuses institutions muséales en Suisse comme à l'étranger.

Le MIH a été une cheville ouvrière du suivi et de la rédaction du dossier de candidature *Savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art*, mené sous la direction de l'Office fédéral de la culture (OFC) et du Ministère français de la culture, en vue de son dépôt au printemps 2019 auprès de l'UNESCO pour une inscription possible sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité à la fin de l'année 2020.

Le Centre de restauration a conduit deux projets de grande envergure. L'un, sous l'égide de l'association Automates & Merveilles, a permis l'étude et la restauration complète du grand planétaire de François Ducommun. L'autre a été le développement de la montre MIH Gaïa, dont le succès de la souscription permettra le financement de travaux de restauration et de documentation de la collection.

Sur le plan du bâtiment, des mesures ont été déployées suite au cambriolage de 2015 pour renforcer encore la sécurité du musée. Une demande de classement du bâtiment au niveau cantonal puis fédéral a été initiée. Deux emblèmes du MIH ont en outre fait l'objet d'une attention particulière. Les moteurs des volets mécaniques du Carillon, qui fête ses 40 ans en 2020, ont été changés. Les peintures monumentales de Hans Erni ont quant à elles bénéficié d'une restauration et la salle éponyme recevra un nouvel éclairage courant 2020. En revanche, l'étanchéité du toit s'est encore détériorée, d'importants investissements seront nécessaires à très court terme pour permettre aux visiteurs de profiter pleinement des lieux. Les analyses sont en cours et une liaison avec le Musée d'histoire (MH) pourrait permettre de renforcer les liens entre ces deux institutions.

Musée d'histoire (MH)

La législature a été marquée par le changement de direction, au 1^{er} octobre 2018, et le renouvellement d'une grande partie de l'équipe du MH (avec l'engagement d'une conservatrice-assistante), mais également par une riche programmation et d'importants travaux de rénovation de l'enveloppe extérieure de la Villa Sandoz.

Depuis la réouverture du MH, il y a eu une volonté constante des conservateurs d'ouvrir le musée sur l'extérieur, à de nouveaux publics et d'en faire un lieu où les Chaux-de-Fonniers se retrouvent autour de thématiques qui leur sont propres, mais toujours en lien avec le monde.

Après "*Ça bouge dans les Montagnes ! Deux siècles de migrations autour de La Chaux-de-Fonds*" (2016), il y a eu la double exposition "*Juifs de Suisse et Juifs de La Chaux-de-Fonds*" (2017). Cette présentation évoquait à la fois les 150 ans de l'égalité des droits octroyés aux Juifs de Suisse et l'histoire de la Communauté israélite locale à l'occasion des 120 ans de l'inauguration de la synagogue. Enfin, "*18-68. Quelle histoire !?*" (2018) : une exposition à la fois rétrospective, prospective et interactive qui évoquait 1918, 1968, 2018 et 2068 au travers de quatre thématiques (vie quotidienne, travail, loisirs, politique). La dernière en date, intitulée "*Culture clubs : naissance d'une métropole sportive*" a été la première réalisée par la nouvelle direction. Son but est de faire converger vers le musée les amateurs de sport, parfois éloignés de l'offre culturelle.

Outre les expositions temporaires, un grand effort a été fourni en termes de médiation avec des projets visant un élargissement social et générationnel des publics. Deux projets illustrent bien cette dynamique. Tout d'abord, l'*Escape room "La chambre du Phénix"*, fruit d'une collaboration entre huit adolescents participant à la SMALA (projet d'animation socioculturelle du Service de la jeunesse) et le MH. Ouverte au printemps 2019, cette Escape room connaît un grand succès auprès d'un public avant tout familial. Ensuite, dans le cadre de "*Culture clubs : naissance d'une métropole sportive*", nous aimerions souligner la traduction des textes de l'exposition en "*français facile à lire et à comprendre*", de manière à permettre l'accès au contenu de l'exposition au plus grand nombre.

Sur le plan des infrastructures, signalons la réfection du toit, des fenêtres extérieures et des volets, ainsi que le nettoyage des façades, qui concluent les travaux de rénovation du musée.

Enfin, une vaste réflexion sur l'offre d'accueil, du MH et plus largement des trois musées du parc, a été menée en collaboration avec l'ensemble du Comité de direction des musées, avec l'objectif de créer un café des musées à l'horizon 2023.

Musée des beaux-arts (MBA)

Pour le MBA, ces quatre années ont été marquées par d'importantes transformations, tant au niveau de son bâtiment, de son équipe, que de sa programmation.

En ce qui concerne le bâtiment, les travaux de réfection globale, initiés en 2014 et stoppés par la crise financière, ont été menés à terme en deux étapes durant les étés 2018 et 2019. Cette série d'améliorations structurelles du bâtiment s'est terminée par l'intervention la plus voyante : un repeint complet de la façade remettant en lumière l'éclat des couleurs d'origine et la qualité graphique du décor.

L'arrivée d'un nouveau conservateur en janvier 2018 s'est accompagnée d'un renouveau partiel de l'équipe : le poste de conservatrice-assistante a été requalifié en conservatrice adjointe et repourvu en mars 2019. Le poste de technicien a été divisé en deux demi-postes spécialisés respectivement dans la gestion des dépôts et la direction de chantiers d'expositions. Un pourcentage significatif d'entretien du patrimoine culturel a été internalisé et

attribué au poste de collaboratrice scientifique, dont la fonction se voit ainsi stabilisée.

Du point de vue de la programmation, la conservatrice démissionnaire a clos sa programmation avec une exposition de très grande envergure, *'Utopie au quotidien*, consacrée au design soviétique, largement saluée. Le travail de la nouvelle direction a réorienté la programmation vers l'art contemporain et proposé un rythme d'exposition soutenu : trois fois par an, le MBA ouvre deux expositions monographiques et réaccroche entre 60 et 80 % des espaces dévolus aux collections. Ce tournus régulier des accrochages accompagne une politique culturelle visant à permettre aux Chaux-de-Fonniers de se réapproprier leur musée. Un travail de médiation est mené dans le même sens, proposant par exemple à des personnalités locales de faire visiter "leur" musée, en fonction de leurs intérêts propres.

Parmi les dernières expositions temporaires, peuvent être relevées la première rétrospective en Suisse de Konrad Klapheck, l'exposition d'Anita Molinero ou l'exposition découverte de Kiki Kogelnik. La conséquence de cette réorientation a été un renouvellement du public en direction des connaisseurs venus du plateau romand et alémanique – le musée a gagné en légitimité auprès des institutions paires – et des jeunes générations. Pour ce dernier public, la direction du DICI a effectué un geste politique fort en rendant obligatoire la visite d'un des musées communaux à toutes les classes une fois par an.

Du point de vue de la collection, le conservateur a obtenu un don important, augmentant de plus d'un millier d'œuvres les fonds du musée. Le mandat a par ailleurs été marqué par la restitution du tableau de Constable aux héritiers de la collectionneuse spoliée. La Ville, en égale association avec la Société des amis du musée des Beaux-Arts (SaMba), a passé à cette occasion la commande à l'artiste Philippe Gronon d'une œuvre commémorant l'histoire du tableau et de sa restitution.

Institutions zoologiques

En préambule, il convient de rappeler qu'au cours du deuxième semestre 2016, le Conseil communal a décidé de renoncer au projet *Zoo-Musée* dont les coûts s'avéraient excessifs en regard des finances communales. Dans ce cadre, l'exécutif a également décidé de ne pas prolonger le contrat du

chef de service en place et de confier la direction *ad interim* des Institutions zoologiques à l'administrateur du DICL.

Musée d'histoire naturelle

Suite à ces décisions, le nouveau chef de service *ad interim*, le conservateur adjoint et l'équipe du Musée se sont attelés à la définition d'un nouveau projet permettant de pérenniser l'institution, ses collections et la réalisation de ses missions. Ce projet devait répondre à ces objectifs ambitieux de manière efficiente tout en permettant de contenir le niveau des charges sur la durée. Après un long travail de réflexion, de recherches, d'élaboration et de concertation, le Conseil communal a présenté son rapport au Conseil général le 27 novembre 2018. Ce dernier a relevé la qualité du projet et l'a accepté à l'unanimité. Ceci a permis, courant 2019, de stabiliser les contrats à durée maximum liés au projet et de procéder au remplacement du conservateur adjoint partant en retraite.

Depuis lors, le travail sur les collections s'est poursuivi. Leur conditionnement est pour ainsi dire terminé à l'exception notable des collections d'entomologie. Trois des dépôts situés dans l'abri de protection des biens culturels ont été investis avec le déménagement de la collection d'oiseaux, de la collection en fluide et de la collection lithique. De plus, deux nouveaux dépôts sont en cours d'équipement dans les abris des collèges de la Citadelle et de Numa-Droz.

L'équipe du Musée a, en collaboration avec le Service des bâtiments et du logement, encore affiné le programme architectural présenté au Conseil général. Ainsi, avec la nomination d'un architecte suite à un appel d'offre AIMP (accord intercantonal sur les marchés publics), la réalisation effective du projet architectural prend forme et devient réalité au printemps 2020. De la même manière, l'équipe a débuté le développement de la future exposition de référence.

L'objectif est toujours d'ouvrir le Musée à fin 2021. Cependant, compte tenu du confinement lié au Covid-19, les délais pourraient être quelque peu prolongés.

Zoo du Bois du Petit-Château

Pour le secteur zoologique également, le nouveau chef de service *ad interim* a pu s'appuyer sur la responsable et son équipe pour entreprendre, voire faire aboutir, de nombreux chantiers sans attendre l'arrivée du Musée sur le site du zoo.

Avec, en 2017, la validation du nouveau plan directeur du zoo par le Conseil communal, l'avenir et le développement du site ont été clarifiés. Il a par exemple été décidé d'abandonner la présentation de certaines espèces pour donner plus d'espace aux autres (suivant le concept "plus d'espace, moins d'espèces"). De plus, l'aspect "*storytelling*" a été développé pour diffuser, à terme, un message pédagogique plus cohérent.

Parallèlement, d'importants travaux de mise aux normes OPAn (Ordonnance sur la protection des animaux) ont été réalisés sur différents enclos. Les métamorphoses les plus spectaculaires sont assurément la rénovation du vivarium qui devrait s'achever en 2021 et la création d'un nouvel enclos pour les loutres cendrées après dix ans d'attente.

Au-delà de ces mises aux normes, d'autres rénovations ou installations ont également été conduites ou sont en voie de l'être. Agrandissement de l'infirmerie de la station de soins (financé par l'Association des Amis du Bois du Petit-Château), rénovation des locaux techniques du vivarium, création de nouveaux accès pour la grange et le local de préparation des fruits, reprise des toitures et des façades des grands bâtiments, rénovation de la faisannerie, installation d'un système de comptage des visiteurs, mise aux normes des installations électriques ou encore création d'une nouvelle signalétique.

Enfin, il convient de noter que d'importantes améliorations en matière de ressources humaines ont également été menées. Les fonctions ont été réévaluées, l'équipe a été renforcée, les taux d'activité ont été consolidés, les exigences ont été clarifiées et un poste d'adjoint à la responsable du secteur a été créé.

Ces changements et les nombreux défis exposés ci-dessus n'ont pas, pour autant, mis un terme aux activités de médiation des institutions. Les événements du Musée et du zoo se sont poursuivis pour le bonheur des visiteurs, avec notamment le P'tit Noël du zoo dont le succès n'est plus à démontrer ou encore les diverses animations et sorties naturalistes (loutres, martinets, Fête de la Nature, etc.) qui génèrent à chaque occasion une magnifique adhésion.

Services généraux des musées

Durant toute la législature, les Services généraux des musées (SGM) ont continué de déployer leurs interventions et collaborations avec l'ensemble des institutions muséales de la Ville. Actifs aussi bien dans le nettoyage des bâtiments que dans l'entretien des installations techniques, les SGM sont aussi responsables de la sûreté des institutions muséales et collaborent très étroitement, avec ces dernières et les autres services impliqués, à la santé et sécurité au travail ainsi qu'à la protection des biens culturels.

Dans ce cadre, les SGM ont mis en place ou supervisé plusieurs formations (maniement d'extincteurs, formation de secouristes d'entreprise, exercices d'évacuation, "*refresh*" sûreté, etc.). Ils ont également procédé à l'expertise et au renforcement des systèmes de sécurité des différents bâtiments. En plus de ces tâches récurrentes, les SGM sont intervenus sur de nombreux chantiers, seuls ou en collaboration avec d'autres intervenants. Qu'il s'agisse d'une nouvelle construction (enclos des loutres cendrées au zoo), de chantiers de rénovations ou d'entretien (enveloppe du MBA, édicule art-déco de l'avenue Léopold-Robert, locaux techniques du vivarium, etc.) ou de travaux de mise aux normes/réparation (installations électriques, etc.), les SGM ont démontré leurs compétences et permis de réaliser ces travaux à moindre coût.

De la même manière, leur participation à de nombreux projets transversaux (nouveaux dépôts pour le Musée d'histoire naturelle, étude de locaux communs pour les musées, comptage des visiteurs du Bois du Petit-Château, etc.) a permis d'intégrer largement les besoins métier et des qualifications spécifiques.

Bibliothèque de la Ville /Bibliothèque des Jeunes /Archives

Après 28 ans à la tête de l'institution, le directeur a pris sa retraite et cédé sa place à une nouvelle directrice en juillet 2018. Avec ce changement de direction, la Bibliothèque de la Ville a réorganisé ses secteurs en fusionnant l'espace musique et la lecture publique pour créer un secteur Accueil et services au public, distinct du Traitement documentaire et des acquisitions. Les Archives communales constituent, avec les Bibliothèques des jeunes, un troisième et nouveau pôle d'importance.

En premier lieu, relevons l'introduction de la RFID (*radio frequency identification* ou identification par radio fréquence) qui a été menée à bien, permettant ainsi la mise en place de bornes automatiques de prêt et de retour, avec une boîte de retour accessible depuis l'extérieur du bâtiment. La Bibliothèque de la Ville a également vécu d'importants travaux d'assainissement du bâtiment qu'elle occupe, avec la réfection de la toiture, le changement de la ferblanterie et des fenêtres, la porte d'entrée, etc. La cour du collège Numa-Droz a été réaménagée et un nouveau revêtement a été posé. Au niveau des infrastructures, la climatisation des trois principaux locaux de conservation du Département audiovisuel a été changée. La salle Charles Humbert a été équipée de tables et de chaises pour y accueillir des séances et des ateliers.

De nombreux concerts, animations, conférences musicales, projections et visites des lieux ont été organisés, notamment dans le cadre des 40 ans du Département audiovisuel et de l'Espace musique en 2019. La gratuité totale des prêts a été introduite à cette occasion. On peut aussi citer le tome II de la *Filmographie neuchâteloise* qui a été publié après plus de 10 ans de recherche, de même que le deuxième volume de l'*Enquête photographique neuchâteloise*, avec l'ouvrage de Serge Fruehauf intitulé *Bâtirama*.

Les Bibliothèques des jeunes ont quant à elles travaillé à l'introduction de tablettes et jeux vidéo dans leurs collections, avec un accompagnement des jeunes usagers. L'accueil de classes et de groupes reste une priorité. Les locaux de la Ronde seront en partie réhabilités cette année pour mieux accueillir les visiteurs.

Enfin, le taux d'activité des collaborateurs des Archives communales s'élève désormais à 80 %, partagés entre un 60 % d'archiviste et un 20 % de direction. Un très important travail de recensement des archives courantes et intermédiaires de l'administration communale a été réalisé pour établir un état des lieux de la situation dans les divers services de la Ville. Des rayonnages mobiles ont été installés à l'Hôtel-de-Ville pour y accueillir des fonds historiques encore conservés dans les services. Une étude conséquente est en cours en vue de la réalisation d'un centre d'archives en lien avec celui du Canton, projeté dans nos Montagnes.

Service des affaires culturelles

La législature sous revue s'est ouverte juste après un signal important : l'accueil favorable par le Conseil général du *Rapport relatif aux orientations du Service des affaires culturelles* en mars 2016. Les orientations qui y sont retenues ont servi à fixer des priorités pour la législature tout en tenant compte des restrictions budgétaires et de leurs conséquences marquées sur les soutiens octroyés aux acteurs culturels. Ce rapport reste actuel et permet de saisir toute opportunité en lien avec les orientations retenues.

En début de législature, trois axes prioritaires ont été définis et développés dans la mesure du possible. Il s'agit des musiques actuelles (création du Prix des musiques actuelles), des arts visuels et appliqués (création du groupe inter-service Art urbain, accompagnement de l'installation du FabLab) et des tournages et shooting (promotion des longs-métrages *Fauve* et *Favela Olimpica*, accompagnement et coordination du tournage de la série *Wilder*). En dehors de ce cadre, plusieurs projets d'importance ont été soutenus. On peut citer l'achèvement de la publication du livre *La Salle de musique de La Chaux-de-Fonds. Un lieu et une acoustique d'exception* (en 2017), dont la coordination était assumée depuis 2015 par le Service des affaires culturelles. Il y a également : *Quai 6 2/3* de Plonk&Replonk dans le passage inférieur et la cage d'ascenseur de la gare et *Hauteur-e-s du Temps*, sur les façades des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle avec publication. À l'interne, on peut aussi relever le changement du système de billetterie. Sur un plan plus technique, on peut se réjouir des travaux permettant au Temple Allemand de disposer enfin d'une loge plus adaptée pour les artistes ainsi que de sanitaires pour le public.

Les partenariats avec des tiers ont permis de mettre en place une structure de résidence dans l'appartement de feu Yves Velan ainsi que de créer le premier Centre régional de performance Arts vivants au niveau cantonal. Une négociation constructive avec l'Association Agora / La Plage des Six Pompes a abouti à l'achat par cette entité de l'immeuble du Pantin. Le Service des affaires culturelles s'est par ailleurs engagé dans des initiatives visant à une mutualisation des moyens dans l'espace cantonal (par exemple saisons Hiver de Danse et Culturecom.ne / CulturoscopE) ou du suivi des accords de positionnement stratégique pour les Montagnes neuchâteloises et, à ce titre, des mesures liées au programme d'impulsion du Conseil d'État (Capitale culturelle suisse et Centre de création helvétique des arts de rue).

Au niveau national, il faut rappeler les distinctions marquantes décernées à des acteurs culturels chaux-de-fonniers : Prix suisse de théâtre 2018 à Anne Bisang, Prix suisse de la scène 2018 aux Petits Chanteurs à la Gueule de Bois et Grand Prix suisse de musique au collectif Cod.Act.

Au niveau international, relevons l'avancement positif de deux dossiers : le dépôt de la candidature des "Savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art" en vue de l'inscription sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO et la certification par le Conseil de l'Europe de l'itinéraire culturel européen *Le Corbusier : Promenades architecturales*.

Enfin, nous concluons en évoquant les travaux préparatoires en vue du dossier de candidature de la ville au titre de Capitale culturelle suisse, manifestation prometteuse et d'envergure pour la ville et la région, prévue en 2025. Le Conseil communal a mandaté, conjointement avec l'État, une étude de faisabilité et des écueils possibles de ce projet à La Chaux-de-Fonds puis a lancé, en mai 2020, un mandat en vue de l'élaboration du rapport du Conseil général et du dossier de candidature.

DICASTERE DE LA SECURITE, DES ESPACES PUBLICS ET DES ENERGIES

Sécurité publique

Organisation du Service

- Appellation "Sécurité publique" (anciennement Service du domaine public) afin de correspondre davantage à l'évolution des missions (notamment prévues par la LPol 2015).
- Réintroduction des grades pour une meilleure lisibilité des fonctions uniformées.
- Création de trois brigades distinctes (agents – assistants – administratifs).
- Réorganisation spatiale des bureaux afin de rationaliser les flux et les processus.

Externalisation des commandements de payer

- L'augmentation du nombre de documents à remettre est devenu telle qu'elle mobilisait une majeure partie des ressources du Service, qui

n'étaient donc plus disponibles pour de vraies missions de sécurité sur le terrain.

- L'entreprise NSA a remporté la procédure de marché public et donne entière satisfaction dans cette mission.

Amélioration de la gestion des manifestations publiques

- Traitement des manifestations en parfaite application du droit.
- Respect par le Service des dispositions légales et réglementaires quant à la facturation relative aux manifestations.
- Création et validation par le Conseil communal d'une grille d'exonération respectant les dispositions du droit en la matière.
- Gestion des manifestations revue sur la base des responsabilités de chaque acteur. La Sécurité publique ne se substitue plus aux organisateurs, ces derniers assumant les responsabilités qui leur incombent selon les bases légales. Citons en particulier :
- Stationnement du public du HCC par le personnel du HCC et non par du personnel communal.
- Organisation de la Braderie par le comité de la Braderie et non par du personnel communal se substituant aux tâches de l'organisateur.

Transfert du marquage et de la signalisation au Service technique

- Cette tâche requiert des compétences d'ingénieur qui font défaut à la Sécurité publique et qui sont présentes au Service technique. Ce transfert de mission a donc été réalisé dans un but d'amélioration de la qualité des prestations fournies par la Ville et s'est accompagné d'un transfert de ressources de la Sécurité publique au bénéfice du Service technique.

Mise en service des installations lumineuses de l'avenue Léopold-

Robert

- Terme d'un long dossier complexe transmis par l'équipe précédant les cadres actuels.

Création d'un système de monitoring de l'activité du Service

- Regroupement des divers indicateurs existants dans un système fonctionnel.
- Création des indicateurs manquants.

Réorganisation de l'État-major et amélioration de la valorisation du personnel

- Création d'un poste d'adjoint au commandant.
- Engagement d'un responsable administratif.
- La mise en place précitée des grades au sein du Service permettent également de valoriser et fidéliser les appointés par des échelons supplémentaires.

Amélioration de la visibilité et du soin dans les tâches de représentation au profit de la Ville

- Mise en place d'une tenue officielle pour l'État-major et les bannerets selon le modèle de la grande tenue de l'ancienne police locale.
- Représentation de la Ville dans le cadre du parrainage du Bat Inf 19.

Refonte du principe de fonctionnement des mesures hivernales

- Abandon des mises en fourrière systématiques et dénonciations par amende d'ordre à large échelle.
- Amélioration le respect des mesures hivernales par la population.
- Baisse des frais de fonctionnement des mesures hivernales, notamment ceux liés à l'exploitation d'une fourrière de grande capacité.
- Baisse du stress généré pour les collaborateurs (désengorgement du guichet, disparition des réclamations, etc.).
- Meilleur respect des usagers par une action plus proportionnée.
- Meilleure acceptation par les usagers.

Remplacement prévu des appareils de saisie Ticketman par une solution digitale moderne

- Dossier encore en cours et dont la réalisation se finalisera dans les mois qui viennent.
- Outil de travail fondamental.

Réflexion sur le matériel et les véhicules de service

- Les véhicules de service sont aujourd'hui correctement équipés et répondent, par leurs caractéristiques techniques, aux besoins opérationnels. De plus, leur aspect visuel correspond aujourd'hui à ce

que l'on attend en termes de visibilité et de représentation de l'image de la Ville.

- Réflexion quant à l'énergie utilisée. Le dernier véhicule en date est un véhicule hybride, particulièrement adapté à un usage urbain.

Reprise de la Tournée des Bornes

- La Sécurité publique a repris à sa charge l'organisation de cette manifestation phare pour le corps de sécurité communal et l'administration communale.
- La participation a été ouverte aux membres du Conseil général.
- Chaque année, le nombre maximal de participants est atteint.

Doctrine du Service

- De manière globale, cette législature a permis d'asseoir la doctrine que l'équipe dirigeante en place depuis 2015 a voulu déployer. En particulier, les principes suivants font aujourd'hui partie du fonctionnement de base du Service :
 - principe de légalité;
 - égalité de traitement;
 - rigueur financière.

Service d'incendie et de secours

Le Service d'incendie et de secours a subi d'importantes modifications durant cette période. Les adaptations et les exigences du Conseil d'État pour les organisations des secours dans le canton de Neuchâtel ont rendu nécessaire des modifications importantes du Service du point de vue organisationnel.

Le Service, pour pallier la pénurie de personnel formé (ambulanciers et sapeurs-pompiers), s'investit beaucoup dans la formation et mène un travail sur la fidélisation de son personnel.

Domaine incendie

La gestion des dossiers d'interventions sur les objectifs reliés, qui étaient à la charge du Service, a été reprise par l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP). Le Service d'incendie et de secours a contribué à la création et la mise en place des scénarios et protocoles d'alarmes pour la nouvelle Centrale d'alarme du canton (CNU). Il a également travaillé à

l'introduction de tablettes informatiques dans les véhicules d'intervention. Le commandant a repris le commandement des missions de secours (missions cantonales), secours routier, lutte contre les hydrocarbures, chimique et radiologique, interventions en milieux périlleux; le Service est également responsable de la mise à disposition des compétences de conduite d'interventions sur l'ensemble du Canton. Comme l'ensemble des organisations suisses, le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires devient problématique et reste faible. Au niveau de la région, l'effort principal a été d'harmoniser le matériel et la formation des sapeurs-pompiers volontaires à l'ensemble des détachements de premiers secours de la région de défense incendie.

Domaine préhospitalier

L'obtention de la reconnaissance de l'interassociation de sauvetage (IAS), exigée par le Conseil d'État pour l'obtention de l'autorisation d'exploitation d'un service d'ambulance, est certainement l'élément le plus marquant de la législature, c'est ce dernier qui a occasionné l'engagement en temps et en ressources le plus important (plus de 2000 heures de travail). Nous avons dû adapter notre fonctionnement, du commandement aux sections. Cette certification doit être renouvelée en avril 2022. Nous avons changé de médecin conseil, modifié les fonctions de l'état-major, notamment avec l'engagement d'un responsable médicoteknique, et introduit un outil d'aide à l'engagement pour l'ensemble des services d'ambulances du Canton et du Service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR). La doctrine d'engagement par la proximité des ambulances a engendré une augmentation de 50 % de l'activité préhospitalière.

Domaine prévention

La police du feu et des constructions, qui était en partie rattachée au Service d'incendie et de secours, ne permettait pas un fonctionnement satisfaisant. Elle a donc, comme à son origine, été rattachée au Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement.

Personnel

Dans l'optique de fidélisation du personnel, le Service a mis en place :

- des *assessments* pour le renouvellement des cadres supérieurs;
- des indemnités de nuits pour le domaine préhospitalier;
- une revalorisation des aspirants ambulanciers avec redevance;

- la possibilité de paiement des heures supplémentaires en remplacement.

La formation est un point important pour le Service.

Actuellement 16 personnes sont en formation initiale (8 sapeurs-pompiers TA et 8 ambulanciers). 10 collaborateurs ont effectué une formation de développement professionnel.

Matériel et équipement

Le Service a procédé au remplacement des véhicules suivants :

- 2 ambulances de sauvetage avec des brancards électriques;
- 1 camion transport tuyaux;
- 1 véhicule commandement;
- 2 véhicules légers pour l'état-major.

Il est à noter que pour les véhicules lourds du domaine du feu, ce n'est pas la région qui investit, mais l'ECAP qui nous refacture une annuité subvention déduite. Pour ces remplacements, le Service a assumé les procédures des marchés publics.

Le Service a également procédé au remplacement de l'ensemble des appareils de protection de la respiration qui a atteint une trentaine d'années ainsi que l'appareil de test.

Protection civile des Montagnes neuchâteloises

Faits marquants

Tout au long de la législature

- Une réforme de fond de la Protection civile a couru entre 2015 et 2019. Elle est conduite par un chef de projet externe, mandaté par le Conseiller d'État en charge. Cette réforme a pour objectif de rationaliser la Protection civile et d'en diminuer les coûts. Des séances animées ont eu lieu tout au long de ces années. Cette réforme a abouti à la validation d'un nouveau règlement d'exécution de la loi d'application cantonale sur la loi fédérale sur la Protection de la population et la Protection civile.

Pour 2016

- Le fait le plus marquant de l'année est sans aucun doute, le départ à la retraite du Commandant, après 25 ans de service dont 15 en qualité de Commandant de l'Organisation de protection civile des Montagnes neuchâtelaises (OPCMN).
- Un changement de logiciel de gestion du personnel est intervenu. Il a été ordonné par la Confédération. Il a laissé des traces car tant l'organisation du changement que l'utilisation ne sont pas adaptées à la Protection civile (PCi).

Pour 2017

- Le remplaçant de l'OPCMN a été nommé au poste de Commandant a.i. La raison de cette nomination a.i. réside dans le fait qu'au vu de la réforme en cours, les autorités cantonales ne voulaient pas nommer une personne sans savoir si la fonction perdurerait.

Pour 2018

- Nomination du Commandant a.i. au poste de Commandant de l'OPCMN. Décision prise par les autorités régionales au détriment de l'autorité cantonale.
- Une collaboratrice administrative du Service a fait valoir son droit à la retraite. Ce départ a conduit à une réflexion dans le but d'augmenter l'efficacité de ce secteur. L'aboutissement de cette étude a mené à la conclusion d'une convention entre le Service d'incendie et de secours des Montagnes neuchâtelaises et l'OPCMN avec comme objectifs la réunion du personnel sous la même autorité et un accord sur les prestations, élément concrétisé en 2019.

Pour 2019

- Une réflexion sur un remaniement des fonctions du personnel professionnel a conduit à l'activation d'un processus de recrutement d'un nouveau collaborateur en qualité de chef de l'instruction. L'aboutissement a été l'engagement d'une cheffe de l'instruction. Elle a pris ses fonctions au 1^{er} juin.
- Entrée en vigueur du nouveau règlement d'exécution de la loi d'application cantonale sur la loi fédérale sur la Protection de la population et la Protection civile.

Interventions au profit de la collectivité (IPPC) d'ampleur

2016

- Tour de France cycliste : 3 jours d'IPPC. Ce qui représente 108 participants des Montagnes pour environ 240 jours de service.

2018

- La destruction du parc des sangliers au zoo du Bois du Petit-Château, en ville de La Chaux-de-Fonds, a mobilisé 125 astreints issus du Service de l'appui de l'Organisation de protection civile (OPC), pendant 17 jours d'intervention divisés en plusieurs sessions. Au total, cela représente 265 jours de service.

2019

- L'appui aux partenaires, notamment à la Police neuchâteloise lors du Tour de Romandie, a mobilisé 248 astreints de l'OPCMN sur 5 jours. Le total des jours de service se monte à 306. À noter que l'OPCMN a couvert les besoins de l'ensemble du canton en matière de PCi.

Interventions importantes

2018

- Du 3 au 6 janvier, de même que le 12 janvier, la tempête Eleanor a nécessité une mise sur pied par l'Organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton de Neuchâtel (ORCCAN). Tous les domaines du groupe d'intervention rapide (GIR), hormis le détachement du poste médical avancé (DPMA), ont été impactés. 46 miliciens et 3 professionnels ont répondu présents, ce qui représente 94 jours de service.

2019

- Les 22 et 23 juin, des intempéries dans le Val-de-Ruz ont mobilisé les domaines de l'État-Major, de l'aide à la conduite en faveur des sapeurs-pompiers, de l'assistance, de l'appui, de la subsistance et de la protection des biens culturels (PBC) (renfort en personnel). 3 professionnels et 33 miliciens ont répondu présents, ce qui représente 58 jours de service.

2020

- Depuis le 2 mars, la pandémie Covid-19 mobilise l'ensemble du personnel professionnel et de milice.

Cours de base, de cadres et de perfectionnement

Le personnel cité ci-dessous a suivi un cours de base et a été incorporé dans l'OPCMN :

- appui : 8 pionniers;
- assistance : 11 préposés;
- collaborateurs EM : 4 collaborateurs;
- constructions : 0 préposé;
- matériel : 0 préposé;
- subsistance : 0 cuisinier.

Personnel astreint ayant suivi 1 cours de cadres :

- chef de groupe appui : 2 pionniers.

Certains chiffres présentés ci-dessus sont faibles, voire nuls, en raison de l'annulation de plusieurs cours par le Service cantonal de la sécurité civile et militaire (SSCM).

Ces chiffres ne tiennent pas compte des volontaires inscrits directement lors de leur cours de base car notre logiciel ne permet aucune vision.

Effectif

- L'effectif global de l'OPCMN a augmenté jusqu'en 2018 pour arriver à 444 astreints. Malheureusement, l'OPCMN a perdu 37 astreints en 2018 dû à pléthore de déménagements.

Conclusion

L'OPCMN planifie des objectifs annuels qui ont toujours été tenus. Ces buts sont principalement édictés afin de pouvoir répondre aux besoins de la population lors de situations de crise.

Service des espaces publics

La législature 2016-2020 a vu naître le nouveau Service des espaces publics, fruit de la fusion entre la voirie, les ateliers, la déchetterie, les espaces verts et le cimetière et centre funéraire. Effective au 1^{er} janvier 2016, cette fusion a permis des synergies entre les anciens services qui ont résulté sur une diminution de 8,6 postes de travail, tous par des départs non remplacés, représentant une économie de l'ordre de CHF 1 million de francs. Le second effet positif obtenu grâce à la fusion est une meilleure gestion des

pics d'activités saisonniers. Ainsi, un plus grand nombre d'employés est à disposition aussi bien pour le déneigement en hiver que pour l'entretien des espaces verts en période estivale. Enfin, la fusion a en plus permis l'internalisation de certaines activités traditionnellement confiées au secteur privé.

Après cette réussite, une seconde phase a été mise en place en 2018, qui concerne plusieurs restructurations intra-sectorielles. Parmi elles, nous avons la fusion de l'atelier de peinture avec celui de la menuiserie pour créer le secteur mobilier, jeux et marquage et la fusion de l'atelier de serrurerie avec celui de la signalisation. L'objectif de ces réorganisations est le même que celui pour la fusion de 2016, avec en particulier le regroupement de la gestion du mobilier urbain sous la responsabilité d'un seul chef de secteur.

Le nombre grandissant de personnes placées dans le Service par différents organes et institutions (tribunaux, services sociaux, office de l'assurance-invalidité, institutions paraétatiques, etc.) a nécessité une nouvelle organisation concrétisée par une certaine professionnalisation de l'accueil et du suivi de ces personnes par deux référents pour personnes placées.

La législature a vu le départ de deux cadres historiques des services fusionnés, à savoir le voyer chef et le chef du Service des espaces verts. Les deux ont été remplacés par leurs adjoints qui, à leur tour, ont été remplacés par l'engagement à l'externe pour le premier et par une promotion à l'interne pour le second.

En matière d'entretien des espaces publics, cœur de métier du Service, une certaine augmentation quantitative est à relever, aussi bien en ce qui concerne l'entretien routier (routes, trottoirs, places, etc.) que l'entretien du domaine vert. Cette augmentation a été possible grâce à une meilleure organisation d'une part et aux conditions climatiques favorables d'autre part. Ainsi, certaines années, l'absence de la neige a permis une plus longue période de taille des arbres en hiver alors que l'absence de la pluie a permis, par exemple, d'importants travaux de marquage routier en période estivale.

En termes d'entretien routier, il est à relever que le Service s'occupe intégralement de l'entretien courant et constructif de toutes les routes extra-urbaines, ce qui représente environ 125 kilomètres. Les moyens financiers disponibles étant modestes, en quatre ans, seuls environ 8 km ont été réfectionnés. Avec ces moyens financiers inchangés, le cycle d'entretien complet nécessitera 60 ans ce qui est très supérieur à la durée de vie

résiduelle de ces routes et fait craindre une certaine accélération de la dégradation. La participation du Service technique à l'entretien de ces routes communales devrait, à notre sens, être rediscutée dans la prochaine législature.

En parallèle des routes extra-urbaines, le Service des espaces publics est en charge de l'entretien courant des routes et trottoirs en milieu urbain. En plus des travaux traditionnels tels que la mise à niveau de fontes de voirie, le colmatage de fissures, les petites réparations par la découpe ou le reflachage, notre Service a effectué des travaux d'enrobé coulé à froid et de fraisage. À noter qu'avant l'éclatement des travaux publics, ces travaux étaient effectués par le Service technique.

Enfin, le gravillonnage traditionnel des trottoirs publics et privés à l'abonnement, qui ne répondait plus aux standards économiques et qualitatifs, a été abandonné au profit d'un entretien mécanisé par la technique de l'enrobé coulé à froid.

En matière de déneigement, les quatre derniers hivers peuvent être qualifiés de modestes avec une moyenne de neige cumulée inférieure de 35 % par rapport à la moyenne de toutes les mesures depuis le début des années quatre-vingt. L'hiver 2019-2020 a été particulièrement faible et représente un nouveau record de faiblesse de la neige. Sur le terrain, nous observons une tendance à la hausse de la limite pluie-neige et une augmentation de phénomènes, auparavant rares, tels que brouillard givrant et pluie verglaçante. Ces changements climatiques, qui restent encore à confirmer dans le temps, rendent la gestion du service hivernal plus complexe et mettent à rude épreuve le système de fonctionnement actuel.

La réponse des Services (Service des espaces publics & Sécurité publique) à la problématique de l'interdiction du stationnement en période hivernale a été complètement revue avec l'abandon de la mise en fourrière systématique des véhicules mal stationnés au profit d'une mise en fourrière à la demande des chauffeurs lorsque le passage du chasse-neige est entravé. Cette nouvelle approche, conjuguée à un nombre croissant de sanctions pour parcage illicite, donne des résultats satisfaisants, principalement en termes de communication et de couverture du territoire. Par contre, elle est également plus exigeante pour le personnel roulant puisqu'elle lui délègue la décision de l'entrave.

Le 1^{er} janvier 2016 a été introduite la taxe de décharge neige qui, après une période d'adaptation, a été acceptée par les usagers et fonctionne plutôt bien. Par contre, le résultat financier escompté n'a pas été atteint et ne couvre pas les frais de personnel nécessaire à son bon fonctionnement. Le maintien de cette taxe devrait être rediscuté dans le courant de la prochaine législature.

Avec ses 164 engins roulants, le Service des espaces publics est très mécanisé et, par conséquent, très dépendant du bon fonctionnement desdits engins. Conscient des enjeux, nous avons initié plusieurs nouveautés lors de l'acquisition des véhicules telles que l'analyse des besoins en tenant compte de tous les acteurs (conducteurs, mécaniciens, etc.) et avons redonné une place beaucoup plus importante à la polyvalence. L'objectif est d'adapter notre flotte de véhicules aux besoins, aussi bien hivernaux qu'estivaux, avec des engins adaptables de saison en saison. Par exemple, les camions tout terrain, très performants au déneigement, s'avèrent peu pratique à nos travaux de chantier, raison pour laquelle ils seront remplacés par des porte-outils moyens qui, de plus, ne nécessitent pas de permis poids lourd.

La problématique environnementale fait également partie de nos critères de choix, notamment en ce qui concerne la technologie électrique. Si nous n'avons pas encore acquis de tels véhicules, c'est que nous pensons que la technologie est encore jeune et préférons attendre que les erreurs de jeunesse soient corrigées, d'autant plus que le prix de ces véhicules est encore très élevé (jusqu'à + 100 %).

Durant cette législature, la gestion des manifestations, en particulier l'octroi des gratuités, a été entièrement revue. L'objectif primaire était la réduction des coûts pour la collectivité, l'amélioration de la transparence et la favorisation des organisateurs locaux et des manifestations gratuites pour la population. Après une première année où tant le Service que le Conseil Communal ont dû traiter plusieurs réclamations, la situation s'est relativement normalisée. Si les deux objectifs non financiers ont pu être atteints, sur le plan comptable, le niveau d'économie escompté n'a pas pu être mis en évidence.

Le secteur des déchets a continué de collecter les déchets incinérables et valorisables en ville de La Chaux-de-Fonds et sur le site du Crêt-du-Loclé, pour un taux de recyclage moyen et stable de 45 %.

L'Ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), dont certaines dispositions sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2019, a appelé les entreprises de plus de 250 équivalents plein temps (EPT) à sortir du monopole communal pour la récolte des déchets urbains. Sur la base des directives cantonales, le Service a dû informer ces entreprises qu'elles n'étaient plus soumises à la taxe de base et qu'elles pouvaient trouver un prestataire pour la récolte et l'élimination des déchets. Il leur a été proposé de continuer à bénéficier des prestations du Service des espaces publics, ceci aux conditions du marché actuel. À ce jour, la collaboration avec la plupart d'entre elles est poursuivie, ce qui est fort réjouissant au vu des enjeux financiers.

En parallèle de cette nouvelle ordonnance sur les déchets, le Service des espaces publics a mandaté un bureau spécialisé afin de réaliser un audit du fonctionnement de son secteur déchets; ceci afin de disposer d'une analyse et de pistes d'améliorations économiques et techniques, à moyen et long termes. Les premiers résultats intermédiaires tombés en janvier 2020 démontrent que le Service est très satisfaisant pour les habitants et ne comporte pas de dysfonctionnement majeur. La phase de proposition de pistes d'améliorations suivra dans le courant de l'année 2020. Les premières modifications internes sont à l'étude, notamment l'optimisation des collectes de conteneurs et la compaction du carton sur le site de la déchetterie du Marais.

Le Service des espaces publics a collaboré avec l'entreprise KOLLYgram dès 2016 pour le développement de modules d'identification de puces de conteneurs à déchets. Grâce à cette technologie négociée à des conditions attractives, qui est actuellement posée sur nos 3 camions-grue, les chauffeurs peuvent se concentrer sur leur travail de manutention pendant que le système récupère automatiquement toutes les données d'identification et de poids des conteneurs; ce qui garantit un travail plus rapide, plus précis et sans contrainte administrative étant donné que la facturation se fait automatiquement.

En juillet 2017, le nouveau compacteur de déchets à rouleau a été réceptionné en remplacement de la chargeuse télescopique sur le site de la déchetterie intercommunale du Crêt-du-Loche. Le compactage des déchets dans les bennes est, comme attendu, sensiblement meilleur avec le compacteur à rouleau, ce qui se traduit par une réduction notable des transports et, par conséquent, une réduction des coûts. De plus, grâce à

cette nouvelle machine, le compactage est réalisé, non plus depuis les quais, mais depuis la zone réservée au sud. Il n'y a ainsi plus de mélange de mode de circulation (piéton, automobile, professionnel), ce qui induit une nette amélioration de la sécurité.

80 conteneurs enterrés dédiés au ramassage des ordures ont été posés en vue de la suppression du ramassage au porte-à-porte durant cette législature. Ainsi, la proportion de la ville desservie en points de collecte des ordures ménagères des personnes physiques en service sur le territoire urbain est estimée entre 75 à 80 %.

Le Service des espaces publics a densifié de manière importante sa collaboration avec le secteur géomatique du Service technique pour la consolidation de leurs géodonnées liées principalement au déneigement et à la gestion des déchets. L'exploitation du guichet cartographique communal est excellente dans ce domaine. La cartographie des trottoirs à l'abonnement a permis de refaire les contrats avec les particuliers en y joignant un plan. Le remplacement du Calendrier des déchets par le MEMODéchets a nécessité une collaboration entre partenaires et une refonte des cartes importantes. La solution mise en place permet une économie de temps et financière non-négligeable.

Service de l'administration des infrastructures

Secteur de l'eau et de l'éclairage public

Eau

En vertu de la législation cantonale, la gestion de l'eau demeure sous l'autorité de la Ville. Les comptes pour l'eau qui font l'objet d'un mandat de gestion auprès de Viteos SA doivent être autofinancés. Ainsi, ils n'ont pas d'effet direct sur les finances de la Ville.

Tout au long de cette législature, on a pu qualifier la qualité de l'eau du réseau comme bonne. Les valeurs maximales ont été globalement respectées. L'entretien, le renouvellement et l'assainissement des équipements, infrastructures et matériel se sont régulièrement effectués et les six réservoirs ont été lavés et entretenus.

Le projet phare qui consiste en la rénovation et le renouvellement du système d'adduction d'eau divisé en trois étapes suit son cours. Initié en 2011 après la galerie de la Corbatière, la galerie Jogne est terminée ainsi que la pose des conduites ascensionnelles. Ces conduites devraient être connectées au réseau d'eau cette année.

Les études pour la troisième étape ont démarré. Elles seront réalisées selon le principe du Building Information Modeling (BIM), c'est-à-dire qu'elles seront entièrement informatisées depuis la construction du bâtiment jusqu'à son exploitation.

Le développement du réseau de la Sombaille avec le raccordement des fermes et habitations a été exécuté.

Le développement de la zone industrielle (ZI) du Crêt-du-Loche est à l'étude.

Enfin, la base de données topologiques a été incrémentée.

Eclairage public

| Cons. électrique | kWh |
|------------------|-----------|
| 2016 | 2'096'647 |
| 2017 | 1'935'937 |
| 2018 | 1'832'672 |
| 2019 | 1'704'068 |

Les lampes au mercure ont été retirées et ce type de source lumineuse n'est plus présent sur le territoire de la ville. La consommation électrique grâce au passage au LED continue sa baisse.

Secteur forestier

L'équipe forestière qui, rappelons-le, a fusionné en 2005 avec celle de la Ville du Locle, poursuit avec passion et sans ménager ses efforts la gestion des forêts.

Malheureusement, les années passent et se ressemblent, car vendre du bois est un souci : mis à part 2017, les prix ne décollent pas. Les deux années sèches et la tempête Eléonore n'ont pas aidé à améliorer la situation.

L'équipe poursuit les soins à la jeune forêt et l'amélioration des dévestitures ainsi que tout ce qui touche à la fonction sociale de la forêt.

Si les Transports publics neuchâtelois (transN) ne se fournissent plus en copeaux de bois chez nous, le chauffage à distance du (CAD) du Locle a en partie compensé ce manque.

Secteur taxes et incivilités

Deux éléments importants sont à mettre en avant durant cette législature.

Le premier est l'entrée en vigueur de l'article 3 lettre a de l'OLED au 1^{er} janvier 2019 qui modifie la notion de déchet urbain. Ainsi, les déchets des entreprises comptant 250 postes (EPT) ou davantage ne sont plus considérés comme déchets urbains et sortent du monopole de la Ville. Ils ne sont donc plus soumis à la taxe et doivent s'occuper de leurs déchets eux-mêmes. Le Service des espaces publics a néanmoins proposé ses services qui ont été acceptés par la quasi-totalité des entreprises privées. Ce changement de loi ne sera pas sans effet sur le montant de la taxe de base des entreprises ces prochaines années.

Le deuxième concerne le changement dans la procédure des amendes tarifées. Si jusqu'à présent les incivilités sur les déchets étaient sanctionnées par nos services par le biais d'une amende tarifée sans inscription dans les registres, dès le 1^{er} janvier 2020 c'est le Ministère public qui sanctionne les infractions sur la base des données préparées par nos soins. C'est dire que les infractions figurent désormais dans le registre de police et que la Ville touche CHF 25.- par dossier au lieu des 75 % de l'amende précédemment encaissés. En contrepartie, nous n'avons plus à gérer les réclamations, mais la préparation des dossiers reste gourmande en temps.

DICASTÈRE DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE ET DES RESSOURCES HUMAINES (DFER)

Service informatique communal

Mandat informatique SIEN

Depuis le 1^{er} janvier 2016 et le départ à la retraite de M. Laurent Frascotti, le Service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN) a intégré en son sein la fonction de répondant informatique de la Ville de La Chaux-de-Fonds, d'abord par l'intermédiaire de son chef de service M. Jean-Luc Abbet, de janvier 2016 à juin 2018, puis par M. Mikaël Déal depuis le 1^{er} juillet 2018, suite au départ à la retraite de M. Abbet. L'actuel mandat informatique arrivera à échéance le 31 décembre 2022. Il s'appuie sur M. Mikaël Déal, pour la coordination générale du mandat et la gestion des systèmes d'information, et sur M. Claude-Alain Steudler pour la gestion technique. Par ailleurs, plusieurs collaborateurs du SIEN interviennent à un titre ou à un autre pour répondre aux demandes et besoins des utilisateurs des services de la Ville.

À l'instar des chefs de service de l'administration communale, M. Abbet puis M. Déal rencontre chaque semaine la conseillère communale en charge de l'informatique, en l'occurrence la directrice du DFER. Un suivi hebdomadaire est ainsi assuré pour une coordination optimale des besoins de l'administration.

Schéma directeur informatique

Dès 2016, le SIEN s'est fixé pour premier objectif, afin de donner un cadre à ses actions et à ses priorités de réalisation, d'établir un schéma directeur informatique. Celui-ci a été élaboré en collaboration avec tous les services de la Ville entre 2016 et 2017. Il couvre la période 2018-2022 et a respectivement été validé, d'abord par le Conseil communal en février 2018, puis par le Conseil général en avril 2018. Dès lors, le SIEN bénéficie des budgets et du soutien nécessaires à l'exécution du plan proposé.

Ce schéma directeur s'organise autour de thèmes, regroupant les projets de manière logique, répartis en deux grands groupes :

- les projets liés aux infrastructures informatiques (postes de travail, serveurs, équipements réseau et téléphonie) d'une part;

- les projets liés aux systèmes d'information et aux solutions métier (Intranet, système de gestion administrative et financière, archivage numérique, etc.) d'autre part.

Depuis 2018, les projets inscrits au schéma directeur ont débuté et se poursuivent, dans la mesure du possible et en fonction des aléas et priorités des services, selon le plan établi.

Principales réalisations

Parmi les principales activités réalisées au cours de cette législature, il peut être cité :

- Le renouvellement des sites internet de la Ville, des bibliothèques et du réseau centre-ville, permettant de moderniser ces plateformes et de répondre aux nouveaux besoins en matière de communication numérique, comme par exemple l'intégration d'un outil d'infolettres ou encore la diffusion d'informations sur l'application cantonale NEMO News.
- La mise à jour de certaines solutions métier, offrant de nouvelles fonctionnalités et permettant de réduire la charge de travail des services pour délivrer certaines prestations internes. Parmi les exemples qui peuvent être donnés, on peut citer la mise à jour du module de gestion budgétaire, la mise à jour de la solution de gestion des inventaires des musées ou dernièrement le remplacement de l'application de dépouillement électronique.
- L'optimisation de certaines solutions, soit en renégociant certains contrats, soit en les remplaçant par de nouvelles, a permis des économies d'échelle tout en améliorant les prestations fournies. À titre d'exemple, il peut être mentionné l'externalisation du système d'alerte verglas du Service des espaces publics, la renégociation du contrat d'exploitation et de maintenance des appareils d'impressions multifonctions de l'administration communale ou le remplacement des terminaux de paiement. Ces trois éléments combinés représentent une économie de plus de CHF 120'000.- par année.

Tous les projets, toutes les nouvelles demandes ou les éventuelles opportunités d'optimisation donnent lieu à des analyses permettant d'évaluer les solutions potentielles afin de dégager l'option la plus efficace pour les

services concernés. C'est un véritable partenariat qui a été mis en place, pour lequel la décision finale appartient toujours aux services de la Ville.

Contrôle des habitants

Réorganisation interne du Contrôle des habitants et définition de procédures de travail

Chaque collaborateur a été intégré dans la réorganisation et est désormais capable d'assurer toutes les missions principales du Service, notamment l'accueil des personnes au guichet, les tâches de back-office et la permanence téléphonique/emails, ceci tout en respectant les standards définis. Cela a permis une meilleure gestion des absences, d'assurer continuellement la délivrance des prestations aux citoyens et a contribué à la motivation des collaborateurs.

Service à la population

Le suivi des prestations a pu être amélioré grâce à la mise en place de nouvelles procédures. Les principales missions réalisées par le Contrôle des habitants sont les suivantes :

- assurer l'accueil des nouveaux citoyens;
- permettre toutes les mutations (départs, changements d'adresse, arrivées ainsi que toutes les mutations d'états civils);
- permettre la création de cartes d'identité;
- être l'interface entre les citoyens et le Service cantonal des migrations (SMIG) pour l'obtention ou le renouvellement des permis de séjour;
- renseigner par tous les vecteurs de communication les demandeurs;
- gérer les naturalisations.

Renforcement de la domiciliation

Deux axes principaux ont été mis en place :

- 1) la vérification systématique des citoyens annoncés en domicile secondaire;
- 2) des enquêtes sur le terrain consolidées par un travail en back-office selon des procédures bien déterminées.

Ces deux axes de travail sont renforcés et permettent de traiter tous les citoyens de manière égale. Ainsi, un citoyen doit établir son domicile principal à La Chaux-de-Fonds s'il est déterminé que le domicile secondaire est injustifié. En utilisant les sources autorisées par les bases légales, le Contrôle des habitants invite les personnes en domicile secondaire à le mettre en principal (par exemple, si une personne est travailleuse avec un haut pourcentage à La Chaux-de-Fonds et/ou habite un grand appartement dans la Ville versus un petit appartement dans le lieu indiqué comme domicile principal). Il ne s'agit ici que d'un exemple et le Contrôle des habitants procède par étape en collectant des informations concrètes et en souhaitant la collaboration de la personne en domicile secondaire. Si la personne refuse, et que le Contrôle des habitants estime que les faisceaux d'indices collectés prouvent un domicile principal à La Chaux-de-Fonds, alors le Service peut aller jusqu'au Tribunal.

Droits civiques et politiques

Durant les quatre dernières années, le Contrôle des habitants a organisé plus de 18 votations, 4 élections et contrôlé plus de 35'000 signatures sur des initiatives ou référendums. En outre, nous maintenons le registre des droits civiques à jour en fonction des mutations de l'état civil ou du temps passé en Suisse. Nous gérons également le registre des Suisses de l'étranger (plus de 500 personnes).

Service aux frontaliers

Les frontaliers transitent par le Contrôle des habitants puisque nous sommes l'interface pour la demande des permis frontaliers. Le Contrôle des habitants a délivré des flyers montrant les avantages de s'installer en Suisse et un site dédié a été créé : <https://www.chaux-de-fonds.ch/futurs-habitants/sinstaller-a-la-chaux-de-fonds-cest-facile>. Une version existe également pour les pendulaires : <https://www.chaux-de-fonds.ch/futurs-habitants/sinstaller-a-la-chaux-de-fonds-cest-facile-suisse>.

Des visites avec la directrice du dicastère ont été effectuées auprès des entreprises qui emploient un grand nombre de frontaliers. Le but était de les sensibiliser à la thématique. Naturellement, le sujet est complexe et le message doit continuer à être véhiculé.

Économie

Suite au départ du chef de service en août 2016, le Service de l'économie ne comptabilise plus de collaborateur entièrement engagé pour ce Service. Néanmoins, le Service est toujours très actif et de nombreuses personnes dont le salaire est imputé dans d'autres secteurs de l'administration ont œuvré à l'économie, sous la supervision de la directrice du DFER. Il s'agit notamment du délégué au marketing urbain, commerce, immobilier et foncier et de son assistante, de la responsable des permis de construire, de l'urbaniste communal, du géomètre communal, ainsi que de l'assistante de direction du DFER.

Cette collaboration a notamment conduit à l'aboutissement de multiples projets et le développement de plusieurs entreprises dans notre Ville. Parmi les plus importants, nous notons :

- L'agrandissement de l'entreprise Sellita Watch Co SA avec la création d'un nouveau bâtiment suite à la vente du bien-fonds n° 6896 du cadastre des Eplatures (qui forme aujourd'hui le nouveau bien-fonds n° 7305 du cadastre des Eplatures).
- L'ouverture du Centre médico chirurgical Volta, un espace médical de plus de 4'000 m² installé au cœur de La Chaux-de-Fonds comprenant une permanence médicale 7 jours sur 7, la Clinique de la Tour, la Ligue pulmonaire neuchâteloise et plusieurs cabinets médicaux. Ce centre a notamment pu se créer suite à la vente par la Ville en 2017 du bien-fonds n° 4949 du cadastre des Eplatures, incluant également le bâtiment sis rue de la Paix 152.
- Le développement de l'entreprise Electricité des Hêtres SA, implantée à La Chaux-de-Fonds depuis 1986 et fortement ancrée dans la région, qui a pu pérenniser son activité suite à la vente d'une parcelle de 911 m² détachée du bien-fonds n° 15926 du cadastre de La Chaux-de-Fonds (rue de la Pâquerette 23).
- L'installation de la Brasserie de l'Avenir dans l'Ancienne Usine électrique, bâtiment qui restera par ailleurs accessible au public grâce à la dégustation de bières et la visite de la brasserie. La Brasserie de l'Avenir envisage de développer encore ses prestations à l'avenir et d'y installer également un restaurant et/ou un hôtel.

- L'accompagnement dans la création du salon des sous-traitants Technical Watchmaker Show, qui a ouvert ses portes pour la première fois en 2018 et rencontre depuis lors un grand succès.
- L'implantation de l'entreprise JBH SA, spécialisée dans la décoration de mouvements pour la haute horlogerie suisse.
- Le développement de Nivarox-Far SA suite à la vente de deux parcelles de terrain de respectivement 5'603 et 3'092 m², détachées des bien-fonds n° 3023 et 3024 du cadastre des Eplatures.
- L'implantation de l'entreprise RSW Swiss Sàrl (Rama Swiss Watch) suite à la vente partielle du bien-fonds n° 6215 du cadastre des Eplatures. Cette entreprise occupera 2'000 m² sur les 6'000 m² de surface brute de plancher qu'offrira le bâtiment construit sur ce bien-fonds. Pour les 4'000 m² restant, la société recherche des entreprises dans la microtechnique et dans l'horlogerie tels que des fabricants de cadrans, d'aiguilles ou de toute autre fourniture horlogère. De nombreuses entreprises recherchent des surfaces à louer ou à acheter et il n'y a pas d'inquiétude à remplir ce bâtiment.
- Le transfert partiel de l'entreprise F. Nussbaum & Fils SA sur la parcelle n° 5724 du cadastre des Eplatures avec notamment comme projet la construction d'un entrepôt.

La directrice de l'économie a par ailleurs rencontré chaque année plusieurs dizaines d'entreprises afin de les renseigner et de les accompagner dans leurs démarches. Beaucoup d'entre elles cherchent à s'implanter dans notre Ville, mais nous souffrons aujourd'hui d'un grand manque de terrains pour les petites et moyennes entreprises. La demande est beaucoup plus importante que l'offre et des discussions doivent être poursuivies avec le Canton afin de trouver des solutions pour accueillir ces entreprises dans notre ville.

L'entretien du réseau d'entreprises a par ailleurs pu se poursuivre notamment grâce aux six rencontres *Up La Chaux-de-Fonds* organisées par le Service de l'économie. Des personnalités importantes ont été invitées dans ce cadre, telles que Jean-Claude Biver, Dominique Perret, Laurent Favre, Jean-Pierre Egger ou encore Fabrice Zumbunnen.

Service des finances et contributions

En 2016, suite au départ du chef du Service des finances, le Conseil communal a décidé de regrouper le Service des finances et le contrôle des finances. Une réorganisation du Service a été effectuée afin d'améliorer la polyvalence et d'augmenter les synergies entre les collaborateurs.

Le Service des finances est un service avec de nombreuses tâches transversales. Le budget est établi sur la base des informations transmises par les services. Des contrôles de cohérence et plausibilité ont été mis en place et sont régulièrement effectués. Diverses analyses et contrôles de cohérence sont également réalisés lors du bouclage des comptes. Il a notamment été mis en place, en milieu d'année 2019, une estimation des comptes 2019 sur la base des informations connues à fin juillet. Le résultat économique est également calculé lors de l'établissement de chaque budget et bouclage des comptes.

Le Service est également impliqué dans les projets d'investissements importants pour l'aspect financier (implantation du Musée d'histoire naturelle à l'Ancien Stand, rénovation du complexe de la piscine et patinoire des Mélèzes, etc.).

Toute la gestion des assurances de la Ville est assurée par le Service des finances avec l'appui d'un courtier en assurances. Le suivi des contrats, les appels d'offres publics ainsi que la gestion des sinistres sont centralisés aux finances. L'introduction de la nouvelle législation en matière de finances (MCH2) a impliqué diverses modifications et exigences au niveau de la gestion financière. La gestion des crédits et l'évaluation du patrimoine financier se sont complexifiées. Afin d'améliorer le suivi budgétaire, un nouveau module SAP pour le suivi budgétaire des investissements et du compte de résultat a été mis en place.

Par ailleurs, un état du suivi des investissements est effectué en cours d'année et présenté au Conseil communal afin que ce dernier puisse prendre, dans la limite des disponibilités de crédit et de ses compétences, des décisions pour des investissements qui n'ont pas pu être retenus dans le cadre de l'élaboration du budget (compensations avec des crédits d'investissement reportés ou inférieurs au budget).

La nouvelle législation exigeant également l'existence d'un système de contrôle interne, les différents processus financiers ont été formalisés dans une matrice de système de contrôle interne. Il s'agit notamment des processus suivants : finances (budget, bouclage des comptes, disponibilités), achats–fournisseurs, facturation–débiteurs–stocks, salaires, gestion immobilière, investissements et gestion de la dette. Ces divers processus ont été formalisés et des contrôles ont été mis en place afin de limiter les risques financiers.

En 2020, l'analyse d'un éventuel changement du progiciel comptable a débuté. En effet, en 2025, une migration importante de notre logiciel actuel, SAP, est prévue. Suite au passage sur SIGE du Canton, la Ville doit décider si elle reste seule sur le module financier de SAP ou si elle bascule sur le progiciel Abacus utilisé par toutes les autres communes. Les coûts, avantages et inconvénients du passage sur le logiciel Abacus sont en cours d'analyse.

Parallèlement à ces projets, le Service des finances a également contribué à la mise en place de projets d'autres services, notamment au niveau de la facturation et de la gestion des stocks. Pour exemple, on peut notamment citer la facturation intégrée pour le centre d'orthophonie et la collaboration au développement d'un logiciel de réservation des salles pour les Écoles, le Service des sports et le secteur gérance locative du Service des bâtiments et du logement.

Afin de limiter les risques lors de la conclusion de nouveaux emprunts, une stratégie de gestion de la dette a été définie avec le Conseil communal et présentée au Conseil général le 28 novembre 2019. Une stratégie d'emprunt prudente a été retenue afin d'allier à long terme les taux fixes avantageux et de profiter à court terme de l'opportunité offerte par les taux variables négatifs. Il a été expressément renoncé à conclure des emprunts structurés. Au niveau des contributions, à partir de chaque mois de juin, le Service des finances réalise mensuellement des prévisions fiscales à l'attention du Conseil communal. Divers calculs et analyses ont également été effectués lors des consultations des réformes fiscales cantonales.

En ce qui concerne les recettes fiscales, à l'instar des années précédentes, la Ville a dû affronter une nouvelle baisse d'impôts durant cette législature, en raison notamment de l'introduction progressive des réformes cantonales de la fiscalité des personnes physiques et morales depuis 2012.

Entre les exercices 2015 et 2016, nous constatons une baisse de CHF 3 millions des recettes fiscales. Puis, les recettes fiscales sont globalement restées stables entre 2016 et 2019. Cependant, les impôts par catégorie ont subi des variations durant cette période. Les éléments principaux à relever sont : le transfert d'un point d'impôt des communes au Canton en 2017 et en 2018 (moins CHF 2 millions), des recettes exceptionnelles grâce à l'amnistie fiscale (de 2016 à 2018) et une hausse de l'impôt sur les frontaliers.

En termes de rentrées fiscales, l'année 2020 s'annonce morose. En effet, la nouvelle réforme fiscale cantonale va se traduire par une diminution globale estimée à CHF 5,3 millions pour la Ville de La Chaux-de-Fonds. De plus, la pandémie du Covid-19 va impacter considérablement l'économie, ce qui ajoutera une contraction supplémentaire des recettes fiscales.

Service des ressources humaines

Le Service des ressources humaines a été fortement sollicité durant cette législature en lien avec la situation financière compliquée et les diverses mesures prises et impactant les collaborateurs. Cette période a également conduit à de nombreuses réorganisations de services menées conjointement entre les services et le Service des ressources humaines. Outre le suivi des mesures d'économies et diverses modifications réglementaires importantes, plusieurs projets ont également été menés, soit notamment :

Modifications réglementaires

- Modification des réductions horaires dès le 1^{er} février 2017 (art. 31 du Règlement général pour le personnel de l'administration communale (RGPA)).
- Introduction d'une allocation de résidence dès 2017 de CHF 1'000.-/an au prorata du taux d'activité.
- Rente-pont AVS sans condition en compensation de la modification des réductions d'horaires citée ci-dessus dès 2018 (art. 14^{ter} RGPA).
- Uniformisation du droit aux vacances (art. 56 RGPA).
- Encouragement à la retraite anticipée par la prise en charge du pont AVS durant une année (soumis à condition, art. 14bis RGPA).

Projets

- **Insertion socio-professionnelle (en collaboration avec le Service communal de l'action sociale et Job Service)**
Définition des besoins, accompagnement des cadres, placement de personnes en insertion socio-professionnelle avec pour objectif la réinsertion professionnelle.
- **Suppression de la caisse de remplacement**
Reprise de la gestion et du paiement de tous les remplacements (à l'heure et mensualisés) de l'école obligatoire.
- **Gestion électronique de documents (GED)**
Mise en place d'un logiciel permettant la gestion électronique de documents et scannage de l'intégralité des dossiers du personnel.
- **Retraites anticipées**
Mise en place d'entretiens individuels destinés aux collaborateurs souhaitant bénéficier de la rente pont AVS prévue à l'art. 14 du RGPA.
- **Suivi budget/comptes des salaires**
Introduction d'un suivi mensuel prévisionnel du budget et des comptes concernant les traitements.
- **Révision RGPA, directives et arrêtés**
Étude préliminaire de la révision du RGPA et des diverses directives et arrêtés y relatifs. État de la réglementation, comparaison avec les autres administrations, définition de la répartition des compétences, définition d'une proposition de nouvelle structure, pré-rédaction d'un projet de nouveau statut.
- **Assurances**
 - Appel d'offres sur les marchés publics et conclusion de nouveaux contrats avec effet au 1^{er} janvier 2020.
 - Établissement d'indicateurs statistiques.

Accompagnements importants

- **Service communal de l'action sociale**
Séance avec l'ensemble des collaborateurs du Service communal de l'action sociale pour synthétiser les difficultés rencontrées et définir les mesures à prendre; mise en route d'un audit avec un intervenant externe (diagnostic, établissement d'un rapport d'audit); détermination du plan d'action et début de la mise en œuvre.

→ **Service d'incendie et de secours**

Analyse des difficultés liées aux ressources humaines des activités sanitaires du service, validation du maintien de la mixité pompiers/ambulanciers, mise en place d'assessments pour le recrutement des cadres, mise en place de nouvelles mesures (paiement des heures supplémentaires dans le cadre des remplacements, octroi d'une indemnité nuit, panachage du statut des ambulanciers en formation, adaptation des congés compensatoires de l'État-major).

→ **Secteur socio-éducatif de l'école obligatoire**

Analyse de la situation et du turnover au sein de l'équipe et établissement d'un plan d'action, augmentation de la dotation, nouvelle répartition des forces et des dossiers, appui administratif, octroi d'une indemnité forfaitaire pour la formation des nouveaux collaborateurs durant la phase de stabilisation du turnover.

Santé et sécurité au travail

Organisation du service

Du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2018, les chargés de sécurité étaient intégrés au sein du Service des ressources humaines. Depuis le 1^{er} janvier 2019, un nouveau centre de charges a été créé (621) pour toutes les activités en lien avec ce secteur.

La Santé et sécurité au travail est composé de deux collaborateurs, pour un total de 1.5 EPT. Ces collaborateurs bénéficient également de l'appui de l'administrateur en charge de la sécurité au DSEPE et de l'assistante de direction du DFER. Toutefois, pour ces derniers, aucun taux d'activité n'est dévolu à la Santé et sécurité au travail, les tâches étant effectuées dans le temps compris dans leur fonction respective, sous la responsabilité de la directrice du DFER.

Activité du service

L'activité de la Santé et sécurité au travail consiste principalement à obtenir un suivi des accidents et maladies professionnels et à effectuer des audits pour définir les éléments déclencheurs, ainsi qu'à la mise à jour des analyses de risques pour chaque bâtiment et chaque activité comportant des phénomènes dangereux.

Les chargés de sécurité élaborent des protocoles et documents de référence en collaboration avec les responsables de l'activité des services.

Ils planifient le suivi et l'organisation des formations en lien avec la sécurité et détectent les formations métiers à mettre en place, de la mise en place des campagnes de prévention par des actions ponctuelles de la communication et de l'affichage.

Ils contrôlent les équipements de protection individuelle (EPI), répondant aux normes en vigueur de la santé et sécurité au travail.

Ils conseillent en santé/sécurité au travail et effectuent régulièrement des analyses diverses.

Ils collaborent avec plusieurs entités communales, cantonales, fédérales ou externes (Service de santé et de promotion de la santé – Centre de santé scolaire, Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement – prévention incendie, Office des relations et des conditions de travail – Secteur santé et sécurité, inspection du travail, État de Neuchâtel, Secrétariat d'État à l'économie (SECO), SUVA, Bureau de prévention des accidents (BPA), Société suisse de sauvetage de La Chaux-de-Fonds).

Actions réalisées 2016 - 2020

Entre 2016 et 2020, 276 dossiers ont été ouverts; 79 % des dossiers (217) sont résolus; 4,74 % (13 dossiers) sont en attente de budget ou d'investissement en vue de leur résolution; 10,58 % (29 dossiers) sont en cours de traitement; 6,2 % (17 dossiers) sont des dossiers pas encore traités.

2016

Plusieurs visites et analyses de bâtiments en termes de sécurité ont été effectuées durant l'année, soit les collèges de la ville, l'accueil parascolaire et préscolaire, les musées (Musée international d'horlogerie (MIH), Musée des beaux-arts (MBA)), le zoo du Bois du Petit-Château, les piscines (piscine-patinoire des Mélèzes, Arêtes, Numa-Droz), les bibliothèques de la Ville et des Jeunes, le Service communal de l'action sociale, le Service de la jeunesse, les différents secteurs du Service des espaces publics (centre des travaux publics, serrurerie, menuiserie, peinture, cimetière et centre funéraire, espaces verts, serres) ainsi que plusieurs chantiers.

2017

Mise en place d'une campagne de vaccination en collaboration avec le Service de santé et de promotion de la santé (hépatite B, tétanos et encéphalite à tiques) pour tous les collaborateurs à risque, ce qui représente 352 personnes ciblées. Pour poursuivre de façon cohérente la couverture offerte lors de cette campagne, nous avons depuis lors continué d'inviter les nouveaux collaborateurs qui encourent un risque de contracter la maladie dans le cadre professionnel à se faire vacciner. Les démarches en vue de leur vaccination sont initiées au cours de leur engagement, avant leur entrée en fonction.

Un suivi particulier a par ailleurs dû être mis en place eu égard à l'installation des défibrillateurs en ville de La Chaux-de-Fonds, qui occasionne des contrôles réguliers pour le maintien et l'efficacité (échange de batterie). La gestion du projet doit être constamment contrôlée et adaptée à la situation, afin notamment d'éviter le vol des appareils (grâce à l'achat et l'installation de boîtiers sécurisés). Les chargés de sécurité ont en outre commencé de mettre en place le projet de la localisation des défibrillateurs.

2018

Sur demande de la direction du DFER et par souci de transparence, un site intranet a été mis en place permettant ainsi aux responsables de service et contremaîtres de pouvoir s'informer sur l'avancement des dossiers en cours. Des documents ont été créés (équipements de protection individuels par activité, synthèse des principales mesures à respecter pour les locaux toxiques, listes des produits dangereux par emplacement, listes des emplacements des pharmacies, extraits de fiches de sécurité ou fiches de poste, consignes de sécurité par bâtiment, tableau de suivi des formations). Des protocoles ont en particulier été mis en place concernant la descente et le travail d'entretien dans les canalisations, ainsi que concernant le lavage des abribus.

2019-2020

Un grand nombre de dossiers ont été traités, dont notamment : instructions concernant la taille des houppiers enneigés; le chauffage à gaz dans les cantonnements; les travaux sur échafaudages roulants; le montage des échafaudages roulants et l'échafaudage des Anciens abattoirs; la mise en conformité des locaux des produits toxiques, de la menuiserie, de la peinture route et du local des produits facilement inflammables; l'analyse des postes de commandement des fours-crématoires du cimetière; la mise en place de la transmission et du suivi des nouvelles normes concernant les apprenants

et les mineurs travaillant dans les domaines avec dangers particuliers; l'affichage de prévention contre les accidents non professionnels dans les services de la Ville; la création de protocoles de gestion des pharmacies de secours dans tous les services communaux.

Un protocole de sécurité a également été mis en place suite à une fuite d'ozone constatée à la piscine de Numa-Droz. Les collaborateurs ont été équipés d'EPI spécifiques et formés à évacuer les lieux en toute sécurité.

Trois exercices d'évacuation incendie ont été mis en place en collaboration avec le Service d'incendie et de secours, qui ont permis d'acquérir une expérience déterminante. Cette expérience s'est démontrée lors de l'événement du 20 septembre 2019 en permettant d'évacuer la déchetterie intercommunale de façon cohérente sans mise en danger et heureusement sans perte humaine.

En 2020, les chargés de sécurité ont commencé la mise en place d'un projet visant à améliorer l'ergonomie à la place de travail des collaborateurs. Ainsi, plusieurs visites de places de travail ont été réalisées, notamment au MIH, à la Bibliothèque de la Ville, au Service des bâtiments et du logement, dans les secrétariats des écoles, ainsi qu'au Service de la jeunesse, avec l'appui d'un ergonome agréé et du SIEN.

DICASTÈRE DE L'URBANISME, DES BÂTIMENTS ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement

Marketing urbain, commerce, immobilier et foncier

Durant cette législature, le soutien aux commerçants s'est intensifié au travers, notamment, du Réseau Centre-Ville. Pour favoriser l'économie présenteielle et les circuits courts, une monnaie locale "L'Abeille" a été mise en place et connaît à ce jour un franc succès. Cette monnaie réunit autour d'elle commerçants, habitants, pendulaires et entreprises dans un projet fédérateur. À ce jour plus de 4'600 cartes sont en circulation et CHF 360'000.- ont été chargés (plus de 70 entreprises sont partenaires et plus de 90 commerçants, prestataires de services et lieux culturels et sportifs acceptent "L'Abeille").

Les actions du Service, et plus particulièrement du secteur du marketing urbain, ont également pour but de favoriser l'économie présenteielle en

stimulant le marché immobilier afin qu'il propose des objets répondant aux demandes actuelles des habitants et futurs habitants. La Ville, de façon directe, a travaillé sur plusieurs axes : la vente du bâtiment Fantaisie 2 pour permettre la construction de logements qualitatifs dans un quartier très prisé, la vente en pleine propriété des terrains en droit de superficie, l'acquisition de terrains en faible densité (Les Foyards) puis revente de ceux-ci afin de conserver des habitants à forte capacité contributrice et qui sont notamment actifs dans les associations de notre ville et afin d'attirer de nouveaux habitants.

Le Service a également travaillé sur la mise en valeur de l'îlot A du Quartier Le Corbusier, notamment en trouvant des investisseurs qui répondent à un cahier des charges prédéterminé qui imposait la construction d'un hôtel profitable pour l'attractivité de la ville (tourisme de loisirs et d'affaires). Ce projet phare pour la Métropole en est maintenant au stade du concours d'architecture.

Le site de l'ancienne scierie des Eplatures a également fait l'objet d'un travail important dans le cadre de la recherche d'investisseurs et du réaménagement de ce quartier. Une promesse de vente est sur le point d'être signée pour la première étape de construction.

Par ailleurs, un travail conséquent est également fait au niveau foncier et immobilier (listes des locaux disponibles) pour soutenir les industriels, artisans et commerçants dans leurs projets ou leur volonté de développement.

Patrimoine

Au niveau patrimonial, il s'agit de relever le positionnement toujours plus important de la ville en tant que centre névralgique de l'horlogerie, notamment par la reconnaissance de son patrimoine unique et de son savoir-faire. Le point fort de cette législature fut le 10^e anniversaire de l'inscription de notre cité au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les visites d'intérieurs secrets et, dans un autre registre, la balade gourmande patrimoniale ont connu un énorme succès, autant auprès de la population, des visiteurs d'un jour que des experts.

Il s'agit également de relever le grand travail de la Fondation pour le patrimoine de La Chaux-de-Fonds qui par son soutien à des projets privés et sa connaissance fine du patrimoine local a pu participer à la préservation d'éléments architecturaux de grande valeur.

Un important travail a en outre été réalisé dans le cadre de la rénovation des Anciens abattoirs qui sont devenus un lieu incontournable à La Chaux-de-Fonds et dans tout le Canton, au profit non seulement de la culture mais aussi de la place économique qui y organise des événements. La réhabilitation s'est faite avec l'objectif de conserver les atouts historiques et industriels du lieu. Les Anciens abattoirs seront demain un espace polyvalent, sorte de centre de congrès, d'exposition et de réception pour des événements majeurs dans un lieu de haute qualité architecturale (classé monument historique par la Confédération). De surcroît ils seront desservis, dès la fin de l'année 2020, par la gare de la Fiaz.

En parallèle, un projet de valorisation d'intérieurs à forte valeur patrimoniale est en cours : il concerne l'Atelier oublié (Progrès 68), le Salon bleu (Doubs 32) ainsi que l'appartement Sandoz et le jardin d'Amélie (Promenade 10). Il s'agit de créer une offre culturelle et touristique qui mettra en exergue tant l'histoire et la tradition horlogère de La Chaux-de-Fonds que son héritage Art nouveau et l'urbanisme horloger. Cette initiative tend à augmenter l'attractivité touristique de la ville en rendant accessible des lieux habituellement fermés au public. À noter que cette offre pourra, à l'avenir, s'étendre à d'autres sites et thématiques.

Aménagements urbains

Le Conseil communal estime que la requalification des espaces publics dans la perspective d'une meilleure qualité de vie est un enjeu majeur pour l'attractivité de notre ville. Aussi, plusieurs espaces publics ont été planifiés et réalisés durant cette législature. On peut notamment citer la première étape de la promenade Le Corbusier, la deuxième étape de la rue de l'Avenir, la rue des Sagnes, le quart nord-ouest de la place de l'Hôtel-de-Ville avec la fermeture du passage du Centre, la rue du Cygne ou encore la première partie des espaces extérieurs des Anciens abattoirs. Plusieurs autres projets ont été planifiés pour une réalisation annoncée en 2020 ou durant les prochaines années, il s'agit du Parvis du Bois du Petit-Château, des rues du Midi, du Casino, du Docteur-Coullery, du Locle, du Progrès, du Premier-Mars, du Boulevard des Eplatures et d'une partie de l'Avenue Léopold-Robert.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, les zones 30 km/h sont en développement selon le maillage défini dans le Plan directeur des mobilités. On peut notamment citer les réalisations des poches suivantes : "Entrepôts", "Jacob-Brandt", "22-Cantons", "Arbres" et "Progrès". En d'autres termes, presque tous les quartiers définis et délimités par les rues collectrices passeront en zone 30 prochainement afin d'accroître de manière importante la qualité de vie dans les quartiers d'habitation.

Des réflexions sont également en cours concernant la requalification de la Place du Marché afin d'en améliorer l'attractivité et la sécurité des différents usagers. Des études sont notamment en cours pour l'implantation de parkings sous la Place du Marché ou à la Place des Forains.

Mobilités et stationnement

Tous les projets d'espaces publics et de modération de trafic s'inscrivent dans une planification communale qui a été acceptée par le Conseil général en novembre 2017, à savoir le Plan directeur communal des mobilités. Toujours au chapitre des mobilités, il y a lieu de signaler le travail intense de collaboration avec l'État pour le projet du contournement est par la H18. À cet égard, la Ville a de son côté élaboré un Plan directeur partiel des mobilités (PDPM H18) ambitieux qui va définir les espaces de la vieille ville qui seront réaménagés, dans la perspective de la mobilité douce et de la qualité de vie à l'extrême centre de la ville.

Par ailleurs, la nouvelle politique de stationnement a été validée par le Conseil général en février 2019 après plusieurs années de travail et de réflexion participative. Elle doit permettre de faciliter la mise en œuvre d'une stratégie globale et cohérente prenant en compte tous les besoins et nécessités en mobilités (celles, douce ou motorisée, tant des résidents que des travailleurs, des clients des commerces ou des visiteurs). Les objectifs tendent à une diminution et une rationalisation du trafic au centre-ville, de fait à des espaces mieux partagés, plus sûrs et plus agréables. Dans ce cadre, le nouveau parking d'échange de La Bruyère à l'ouest des Anciens abattoirs, verra le jour en 2020.

Un important travail a également été réalisé par les services afin d'intensifier et de sécuriser le réseau cyclable de la ville. Dans cette perspective, nombre de bandes cyclables ont été marquées et le système Velospot a été amélioré afin de le rendre encore plus attractif. En effet, les usagers ont maintenant la possibilité d'utiliser le réseau avec ou sans assistance électrique.

Planification territoriale

Au niveau de l'aménagement du territoire, la révision du plan d'aménagement local (PAL) a été lancée en 2019. Elle a été précédée par le plan directeur régional (PDR) ainsi que plusieurs autres planifications auxquelles la Ville a participé activement. Une vision de la politique énergétique est en cours depuis 2018 avec Viteos et se concrétisera par un plan directeur qui s'inscrira dans la révision du PAL.

Service technique

Entretien des routes

En tenant compte des sommes figurant dans les comptes de résultat et dans les investissements, ce sont en moyenne annuelle, CHF 3,2 millions qui ont (ou seront) été dépensés pour l'entretien des routes entre 2016 et 2020. Parmi les grands projets, citons la réfection des rues du Crêt, du Manège et de son pont sous-jacent, de l'Helvétie, de Jacob-Brandt pour sa partie est ainsi qu'une maîtrise d'ouvrage partielle pour les deux premières étapes de la remise en état de la RC 1320, entre le Grand-Pont et la rue de Morgarten puis entre le giratoire du Grillon et la rue de Bonne-Fontaine. Plusieurs autres chantiers de moindre importance complètent cette liste. Additionné aux investissements pour la requalification des rues ou des places, le montant annuel moyen consenti pour l'entretien du patrimoine routier correspond aux besoins évoqués dans les demandes de crédit pluriannuel à cet effet, cependant sans qu'il ait été possible d'effectuer le rattrapage souhaité. 37'630 m² de couche de roulement ont été remplacés entre 2016 et 2019, soit un peu plus de 4 % de la surface totale du réseau routier urbain.

PGEE, STEP et entretien des canalisations

Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) est quasiment achevé. Son concept, qui implique la gestion des eaux pluviales en amont du réseau sur les biens-fonds importants a déjà été mis en application. Ainsi, une quarantaine de permis de construire ont été conditionnés à l'obligation de limiter le débit d'introduction dans le réseau public, impliquant pour les requérants soit d'infiltrer la majorité de leurs eaux pluviales, soit de réaliser des ouvrages de rétention, notamment en toiture, pour respecter l'exigence précitée. À long terme, une telle mesure sera de nature à diminuer les risques d'inondation dans le tissu urbain. La planification de deux autres actions importantes préconisées par le PGEE pour la station d'épuration a démarré pendant la législature, soit le traitement des micropolluants et l'augmentation de la capacité de dégrillage des eaux déversées sans

traitement dans la Ronde. Entre 2016 et 2019, 619 mètres de nouvelles canalisations ont été posés et 2'648 mètres de canalisations existantes ont été remplacés. La longueur totale du réseau étant d'environ 135 km, ce sont quelque 2 % de celui-ci qui ont été remis à neuf.

Ouvrages et trottoirs

Plusieurs murs de soutènement ont nécessité des interventions pour assurer leur pérennité (rues du Pont, de la Cure, de la Promenade, des Kikajons, du Nord et parvis du temple de l'Abeille par exemple). L'élargissement du trottoir au bas de la rue des Arpenteurs a impliqué le déplacement et la surélévation du mur adjacent. L'escalier Succès – Cheminots a été refait, plusieurs trottoirs publics ont été remis à neuf. La traversée piétonne du passage inférieur à Malakoff a été sécurisée.

Géomatique et signalisation

Ce Service a vu sa structure évoluer significativement pendant la législature. En septembre 2018, le Service géomatique y a été intégré en tant que secteur. Une collaboration étroite avec le Système d'Information du Territoire Neuchâtelois (SITN) s'est développée, dans le but d'inclure le géoportail communal dans celui du Canton. La décentralisation des compétences géomatiques a été initiée dans le domaine de l'urbanisme. En janvier 2019, le Service technique a repris la responsabilité de la signalisation et des marquages routiers. L'étude de la conformité des passages piétons a permis d'inventorier les travaux à faire et leur ordre de priorité.

Service des bâtiments et du logement

La législature qui se termine a vu, au 1^{er} janvier 2016, la création d'un grand service de gestion des bâtiments des patrimoines administratifs et financiers sous le nom de Service des bâtiments et du logement. Pour rappel, il s'agit de la fusion du Service d'architecture et bâtiments et de la Gérance locative. L'objectif – atteint – était de gagner en professionnalisme en mutualisant des compétences et des forces de travail diverses.

L'entretien et le développement du patrimoine bâti en regard du confort des usagers, de la pérennité et de la qualité constructive a été une priorité durant toute la législature. Un accent particulier a systématiquement été mis sur les questions énergétiques avec l'isolation des toitures et des chapes, le changement de l'agent énergétique afin de se passer, tant que faire se peut, des énergies fossiles (si pour le mazout des solutions sont toujours trouvées, le réseau de gaz demeure souvent une solution incontournable), ou encore

la pose de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques. Les grands chantiers furent nombreux dans tous les domaines.

Patrimoine administratif

En ce qui concerne le patrimoine administratif, il s'agit notamment de mentionner les chantiers suivants :

Culture, musées et Bois du Petit-Château

- construction d'un nouvel enclos des loutres cendrées;
- rénovation du Musée des Beaux-Arts (toiture, verrières, installation climatique et façade);
- création de loges et de WC (en cours) au Temple-Allemand;
- rénovation de l'Ancien stand pour y installer le Musée d'histoire naturelle.

Ecoles

- rénovation complète de la toiture des salles de gymnastique du Collège des Crêtets;
- installation d'un ascenseur au Collège de la Promenade;
- rénovation partielle du Collège industriel (toiture et fenêtres);
- création des salles du Collège Cap Martin;
- création de diverses salles de classe dans les collèges;
- rénovation de l'enveloppe du Collège de l'Ouest (en cours).

Infrastructures publiques diverses

- rénovation complète avec agrandissement et embellissement des ascenseurs de la Gare;
- restauration de l'arrêt de tram Art déco;
- création de deux serres horticoles.

Infrastructures sportives

- rénovation des vestiaires de la piscine des Mélèzes.

Salles communales

- rénovation partielle et en cours des Anciens abattoirs et création d'un espace public polyvalent;
- rénovation partielle et en cours de la Maison du Peuple.

Par ailleurs, de nombreuses fontaines et œuvres-d'art du domaine public ont été restaurées (Grande-Fontaine, Fontaine des poissons de Numa-Droz,

Fontaine Léon-Perrin de la Place de la Gare, le monument du Tricentenaire, les "Personnages" du Parc Gallet, etc.).

Patrimoine financier

En ce qui concerne le patrimoine financier, il s'agit de mentionner notamment les chantiers suivants :

- rénovation de l'enveloppe Nord 197-199 (y compris centrale solaire et façades);
- rénovation de l'enveloppe Succès 25-29;
- rénovation de l'enveloppe Tertre 7-9/Louis-Agassiz 5 (y compris centrale solaire et façades);
- rénovation de l'enveloppe Fritz-Courvoisier 33-33b-35 (y compris centrale solaire et façades);
- rénovation de l'enveloppe Louis-Agassiz 7-9-11 (y compris centrale solaire et façades);
- rénovation de l'enveloppe Louis-Agassiz 10-12-14 (y compris centrale solaire et façades);
- rénovation en cours de l'enveloppe Cernil-Antoine 19-21 (y compris centrale solaire et façades);
- rénovation en cours de l'enveloppe Cernil-Antoine 23-25 (y compris centrale solaire et façades).

Par ailleurs, entre 2016 et 2019, 81 appartements vétustes ont été rénovés. En 2020, il est prévu de rénover 20 appartements vétustes supplémentaires. Il est à noter que conformément à la législation (Loi sur les Finances de l'État et des Communes), tous les investissements du patrimoine financier ont été autofinancés et imputés dans les comptes de fonctionnement, ce qui n'a pas empêché des bénéfices importants durant les mêmes années sur les immeubles locatifs.

Installations solaires en toiture

En ce qui concerne les installations solaires en toiture, qui sont une priorité du Conseil communal et du Service, notamment dès qu'une toiture est rénovée, les chantiers furent nombreux entre 2016 et 2020. En effet, 492 m² de panneaux solaires thermiques ont été posés ou remplacés sur 11 bâtiments du patrimoine financier pour une puissance de 298 kW; 220 m² de panneaux photovoltaïques ont été posés sur des bâtiments publics par la Ville elle-même, pour une puissance de 40 kW et 2'425 m² ont été posés sur

des bâtiments du patrimoine administratif communal par Viteos pour une puissance de 461 kW.

Affaires régionales et relations extérieures

Les axes de la politique poursuivie par le Conseil communal dans le cadre des affaires régionales et des relations extérieures sont les suivants :

- Faire vivre les espaces fonctionnels de La Chaux-de-Fonds en plaçant notre Ville au cœur de ceux-ci. Il s'agit notamment, sur le plan micro-régional, des espaces que constituent les Montagnes neuchâtelaises, Centre-Jura (Montagnes neuchâtelaises et Jura bernois) et l'Agglomération urbaine du Doubs (AUD); sur un plan macro-régional, il s'agit du Canton de Neuchâtel dans son entier.
- Participer aux plateformes ou associations intercommunales d'échanges et de collaborations pour autant que l'intérêt concret sur les plans de la diplomatie ou des projets soit avéré.
- Chaque fois que cela est possible, en assumer le leadership par la présidence ou, au moins, par une participation active dans les comités.
- Favoriser les liens diplomatiques bilatéraux avec des autorités parallèles.

De fait, depuis 2016, le Conseil communal s'est engagé dans un processus d'analyse des différentes plateformes de collaborations intercommunales en regard essentiellement de leur apport concret et diplomatique pour la Ville de La Chaux-de-Fonds. Il a ainsi participé activement à la refondation du Réseau urbain neuchâtelois (RUN) organisé désormais en quatre régions, à celle de l'Association Centre-Jura et à la création d'une nouvelle région couvrant l'espace fonctionnel des Montagnes neuchâtelaises, soit l'Association régionale des Montagnes neuchâtelaises.

En corollaire, le Conseil communal s'engage avec responsabilité dans les associations suivantes :

- Association Régionale des Montagnes neuchâtelaises : présidence
- Association Centre-Jura : présidence
- AUD : présidence au moment de sa constitution en tant que groupement local de coopération transfrontalière (statut juridique

défini par les accords de Karlsruhe), aujourd'hui membre du bureau exécutif

- RUN : membre du Conseil d'administration
- Association neuchâteloise des communes (ACN) : vice-présidence
- Conférence des directeurs communaux (CDC) de la sécurité : présidence
- Conférence des directeurs communaux (CDC) de la culture, des sports et des loisirs : présidence
- Conférence des directeurs communaux (CDC) des transports et de la mobilité : présidence
- Participation en tant que membres à toutes les autres conférences des directeurs communaux (aménagement du territoire, finances et économie, instruction publique, santé, social, structure d'accueil, travaux publics, services industriels et déchets)
- Conférence régionale des Transports des Montagnes neuchâtelaises (CRT-MN) : présidence
- Tourisme neuchâtelois (TN) : vice-présidence
- Parc naturel régional du Doubs (PNRD) : membre du comité
- Union des Villes suisses (UVS) : membre du comité

En outre, le Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds a initié une rencontre annuelle des exécutifs in corpore de toutes les communes des Montagnes neuchâtelaises. Par ailleurs, il entretient des relations bilatérales régulières et in corpore avec les autorités suivantes : Conseil d'État, Ville du Locle, Ville de Neuchâtel, Commune de Val-de-Ruz, Commune de Val-de-Travers, Commune de Milvignes, Commune de la Grande-Béroche, Ville de Bienne, Ville de Saint-Imier et Ville de Winterthur.

Financement des investissements gérés par le DUBRE

Durant les quatre dernières années, eu égard aux difficultés financières de la Ville, un effort particulier a été consenti afin d'optimiser les financements externes. Pour ce faire, il s'est agi de maîtriser les procédures cantonales et fédérales de subventionnement, de trouver des solutions concertées et justes avec nos partenaires et, enfin, d'accroître l'implication du monde économique dans la vie de la cité.

Ainsi, par les procédures cantonales et fédérales de subventionnement, la Ville a perçu les montants suivants :

- CHF 916'000.- du Projet d'agglomération (PA) versés en 2016 pour les travaux de la Place de la Gare;
- CHF 779'011.- du PA sont acquis pour les chantiers de requalification de la liaison verticale entre le Pont du Manège et la rue de l'Hôtel-de-Ville (CHF 32'011.-) et des rues du Cygne (CHF 270'000.-), de l'Avenir (CHF 277'000.-) et du Midi (CHF 200'000.-);
- CHF 144'674.- de subvention du Service cantonal des ponts et chaussées (SPCH) pour la réfection des rues du Crêt et du Manège;
- CHF 473'482.- de l'Office cantonal du patrimoine et de l'archéologie (OPAN) pour les travaux portant sur les Anciens abattoirs et le Musée des Beaux-Arts;
- CHF 11'799'170.- de Office fédéral de l'énergie (OFEN) via le "Programme bâtiments" pour divers travaux;
- CHF 26'938.- de l'ECAP pour divers travaux.

À noter que le Conseil communal a encore obtenu, par la Nouvelle Politique Régionale (NPR), CHF 554'000.- de prêt sans intérêt remboursable sur 25 ans, comme soutien à la réhabilitation des Anciens abattoirs.

En outre, se fondant sur la Loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité (LAEL) telle que modifiée par le Grand Conseil le 25 janvier 2017, le Conseil communal a souhaité créer un fonds communal de l'énergie alimenté par une redevance à vocation énergétique de 0,5 ct/kWh. Ce principe a été adopté par votre autorité le 14 novembre 2017¹. Ce fonds est destiné à financer les investissements communaux tendant à la durabilité, soit par la production d'énergie renouvelable soit par l'économie d'énergie. Entre 2018 et 2019, le fonds a financé pour CHF 1'506'241.- de travaux portant essentiellement sur des mesures d'isolation de bâtiments et de pose

¹ Cf. Rapport du Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds et du Conseil communal du Locle relatif à la création d'un règlement communal d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité et d'utilisation du fonds communal de l'énergie (du 1^{er} novembre 2017)

de panneaux solaires. En 2020, il est prévu de soutenir divers projets à hauteur de CHF 1'051'600.-.

Par ailleurs, les négociations avec les CFF quant à leur participation à la réhabilitation des ascenseurs de la Gare ont permis de générer une subvention extraordinaire de CHF 1'250'000.-.

Enfin, les festivités de 10^e anniversaire de la reconnaissance de l'urbanisme horloger par l'UNESCO organisées par la Fondation pour la mise en valeur du site inscrit ont généré une mobilisation des acteurs économiques bienvenue et encourageante quant à leur intérêt pour le terreau sociétal et patrimonial dans lequel leurs entreprises sont implantées. À cette occasion, ce sont en effet pas moins de CHF 256'900.- qui ont été accordés par 17 acteurs issus du tissu économique régional et singulièrement chaud-fonnier. À ces montants s'ajoutent les subventions que la Fondation a trouvées auprès des acteurs publics ou parapublics, notamment les Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds (CHF 80'000.-), le Canton (CHF 200'000.-), l'Office fédéral de la culture (OFC) (CHF 50'000.-) et la Loterie romande (CHF 180'000.-).

Ce modèle de financement partiel par des tiers a également et naturellement été suivi dans d'autres dicastères, notamment pour le remplacement du toboggan de la piscine des Mélèzes, pour la rénovation et l'agrandissement de l'enclos des loutres du Bois du Petit-Château et pour le projet d'implantation du Musée d'histoire naturelle à l'Ancien stand. Cette logique a l'immense avantage de décloisonner les projets communaux et parfois simplement de les rendre financièrement acceptables et possibles. Il s'agira donc de poursuivre sur cette voie, particulièrement dans l'ambitieux projet de rénovation de la patinoire et de la centrale énergétique de l'entier du site des Mélèzes.

DICASTÈRE DE LA JEUNESSE, DES AFFAIRES SOCIALES, DES SPORTS ET DE LA SANTÉ

Introduction

Si les missions respectives des services du dicastère DJASS ont été réalisées de manière très favorable en dépit du contexte financier de la Ville, cette période a permis d'insuffler une énergie nouvelle, propice aux échanges et aux synergies entre ces mêmes services. Le but visé étant

d'assurer un fonctionnement optimal, notamment dans les prestations délivrées à la population, voire de favoriser l'intégration de bénéficiaires émergeant à l'aide sociale, le tout en utilisant les infrastructures communales et en tenant compte des ressources financières limitées.

Les réunions organisées avec les chefs de service desdits services ont permis de concrétiser cette collaboration interservices au travers de différents projets, dont un en particulier, organisé entre trois services (Service des sports, Service de la jeunesse, Service de santé et de promotion de la santé) du dicastère en 2018 en partenariat avec le Panathlon Club des Montagnes neuchâteloises : *Family Games*. Ce projet visant à réunir les familles autour d'une activité sportive a comptabilisé, lors de sa première édition, plus de six cents participants au Pavillon des sports. Les activités ont été portées par 22 clubs de la ville, des bénévoles et entre autres aspects liés à la santé, les animations ont été fort appréciées de tous. Cette incontestable réussite a conduit à poursuivre l'aventure en 2019, qui a vu moins de participants, la météo étant des plus défavorable, mais cela n'empêche pas qu'une nouvelle édition est prévue en 2020.

L'intérêt des activités ou des manifestations organisées par les services (Fête de mai, SMALA, Pati-Fondue, Chaux-de-Fonds Express, Midi-Tonus, etc.) réside non seulement dans l'implication de différents acteurs, mais également dans l'attractivité de la Ville. Par ces actions, l'image de la Ville tend à se renforcer et les liens créés dans ce cadre apportent et donnent du sens, tant pour les participants, que pour le personnel communal qui les organise.

Service de la jeunesse

En 2017, le Service a réorganisé le secrétariat et la coordination de l'accueil extrafamilial, avec la création d'un poste d'adjointe. Il a également mis en place une clarification des cas particuliers liés à la validation des capacités contributives, en participant à un groupe de travail au niveau cantonal.

En 2019, le Service a participé à l'un des moments marquants du 10^{ème} anniversaire des festivités de l'UNESCO aux Anciens abattoirs, en partenariat avec Bikini Test. Cette soirée a vu plus de 1'300 personnes assister aux différents concerts et plus de 1'500 personnes se sont retrouvées sur le site pour vivre un magnifique moment de convivialité.

Le Service a également participé à l'organisation des soirées annuelles des jeunes citoyens à Bikini Test et des "Feurst Freedées", en mai et juin 2019; ces événements visent à animer la place de la Carmagnole, et par là même le centre-ville, le 1^{er} vendredi des mois d'été. Ce projet initié dans le cadre de la commission consultative de la jeunesse devrait perdurer et s'étoffer dès que les conditions sanitaires le permettront.

Un nouveau visuel pour la Carte vacances a été réalisé et une extension de l'offre pour promouvoir la mobilité douce a été conclue dans le cadre d'un nouveau partenariat avec Onde Verte : les jeunes en possession de la Carte vacances ont la possibilité d'acquérir gratuitement une carte multi-courses 5 zones. La collaboration avec le Passeport-vacances a été reprise en 2018-2019.

Animation socioculturelle

Le secteur de l'animation socioculturelle a déployé un important panel d'activités; par exemple en faisant découvrir en 2016 l'exposition "*Fille ou garçon; ça change quoi ?*". Dans le but de rendre les activités du secteur encore plus visibles, une nouvelle identité visuelle a été créée en 2017 ainsi qu'un nouveau format papier pour la promotion des activités en 2018.

Depuis 2017, la "SMALA", qui est un projet qui s'adresse aux jeunes de 12 à 18 ans a, en complément aux activités déjà proposées le week-end, ouvert un accueil "danse" le jeudi et un accueil "musique" le mardi. Des mini-camps SMALA ont également vu le jour par le biais de projets participatifs avec les adolescents.

Le secteur accompagne de très nombreux groupes de jeunes dans l'organisation de plusieurs fêtes telles qu'Halloween, les soirées Black & White, et ce depuis 2018-2019.

En 2019, les jeunes de la SMALA ont créé l'*Escape room "La chambre du Phénix"*, en collaboration avec le Musée d'histoire (MH). Cette activité rencontre un grand succès et permet un rapprochement entre les jeunes et les musées de la Ville. Et dans cette même volonté de rapprochement, un tournoi d'e-sport (FIFA) a été organisé au sein de l'exposition temporaire "*Culture clubs*".

Le secteur organise depuis 2010 les "*Streetchdays*", ces journées axées sur le basket 3x3 et les "*Street arts*" permettent aux amateurs de sports de

participer à un tournoi gratuit et ouvert à toutes et tous, au son des Dj's hip-hop.

Le secteur accompagne plusieurs associations telles que Ludesco, Paddock-Morgarten, Park'n'Sun et la Night Battle. Il organise des activités dans le cadre de la Semaine d'actions contre le racisme et la Fête de printemps. Celle-ci est menée en collaboration avec les Incroyables Comestibles, la Coquille et le centre de culture ABC. Le secteur participe également à la fête interculturelle annuelle de l'association La Coquille et, depuis 2019, il anime la rue de la Serre pour une "spéciale Noël". Il organise également le marché aux puces des enfants qui a lieu dans le cadre de la Fête de mai et fait parti dudit comité d'organisation.

Le projet de création d'un studio d'enregistrement destiné aux jeunes de 12 à 18 ans a été lancé en août 2018 et inauguré en février 2020 à Serre 12. Les jeunes ont participé à toutes les étapes de création et d'aménagement de cet espace depuis le début du processus. Ils ont été accompagnés par des professionnels du Service. Avec ce nouvel outil, le secteur d'animation souhaite pouvoir répondre à un besoin exprimé par les participants mais également élargir ses prestations et permettre aux jeunes de la ville de découvrir et d'acquérir de nouvelles compétences.

En 2020, pour les enfants de la 3^{ème} à la 8^{ème} année scolaire, un accueil à la journée lors de la semaine du 1^{er} mars a été mis en place par le Service de la jeunesse et le Service des sports en collaboration avec les clubs sportifs et les acteurs culturels. Cette nouvelle prestation permet aux jeunes de découvrir des activités sportives et culturelles.

Il est encore à relever pour ce secteur, la volonté de renforcer les collaborations avec les musées de la Ville, le cinéma ABC, la Turlutaine, Circo Bello, FabLab, Quartier Général, dans le but de faciliter l'accès à la culture aux enfants et aux jeunes de notre ville.

Pré-scolaire

En 2019, le site Internet www.cresco-neuchatel.ch a été mis en ligne. Ce site est un projet des crèches communales sur l'interculturalité et le soutien à la parentalité. Ce projet est soutenu par le programme d'intégration cantonal; le site est désormais traduit en 9 langues. Il est notamment alimenté par les créations (musique, livres, etc.) de l'équipe éducative des crèches communales. Dans cette même volonté d'intégration sociale, une formation

"*Signons ensemble*" a été suivie par les éducateurs pour permettre une communication en langue des signes dans les crèches communales.

Depuis de nombreuses années, la Fête des crèches communales réunit tous les parents, les enfants et le personnel des crèches. Ce moment festif permet de faire découvrir les créations réalisées tout au long de l'année.

Afin de sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge au développement durable, le projet "*Hardine avec moi*" à la crèche du "Chat Telot" permet aux enfants de planter, soigner et récolter des légumes qu'ils vont ensuite cuisiner.

Depuis 2018, le lancement du projet "*Mouvement avec les aînés*" permet aux résidents du Châtelot de pratiquer de la gymnastique intergénérationnelle avec les enfants de la crèche. Ce projet sera reconduit les prochaines années, tant il rencontre du succès.

Parascolaire

Offrir des possibilités de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle est un argument en matière d'attractivité et une nécessité pour bon nombre de parents. Il a donc été décidé, en 2018, de créer 28 nouvelles places d'accueil, grâce à l'ouverture de la première Table de midi à Serre 12, qui compte 18 places, et d'augmenter de 10 places les capacités d'accueil à Doubs 34 et à Temple-Allemand 111.

En 2019, 89 nouvelles places d'accueil ont été créées grâce notamment à l'ouverture de trois nouvelles Tables de midi dans les collèges de la Promenade, de la Charrière et des Foulets; soit 84 places et une augmentation de la capacité d'accueil à Fantaisie 2 de 5 nouvelles places.

Il est important de noter que cette hausse de 117 places a été faite dans des bâtiments appartenant à la Ville, ce qui permet de limiter les coûts et de créer des synergies encore plus fortes entre l'école et le secteur parascolaire.

Depuis 2017, ce secteur organise un tournoi de jeux à la halle Volta, avec l'ensemble des structures parascolaires qui compte plus de 250 enfants. En 2018, des Olympiades, activités sportives réunissant le même nombre de participants, ont eu lieu au Parc des sports. Et pour conclure, en 2019, les enfants ont créé un livre illustrant leur vécu dans les structures parascolaires.

Service de l'action sociale

Le Service de l'action sociale de la Ville de La Chaux-de-Fonds traverse une période de crise importante, et ce depuis de nombreuses années. Cependant, cette crise s'est intensifiée durant le deuxième semestre de 2018.

Comme autant de symptômes de cette crise, il est relevé un turnover préoccupant, de nombreux arrêts maladie, et ce à tous les échelons du Service, des tensions interpersonnelles et entre secteurs, une perte de sens et une érosion des compétences et de la formation, dues notamment au turnover.

Le Conseil communal a pris la pleine conscience de cette problématique et a mis en œuvre de nombreuses mesures, telles que le renforcement des effectifs, des modifications de l'organigramme, des séances avec tous les collaborateurs, des supervisions d'équipes, des groupes de travail.

Les importantes réformes qui ont été, et qui sont encore entreprises au niveau cantonal, en coordination avec les communes, vont certes dans le sens d'une amélioration dans la délivrance des prestations, mais elles ont fragilisé un Service déjà affaibli et ont amplifié une crise préexistante.

En décembre 2018, et suite à de nombreux échanges avec les collaborateurs, après avoir déjà organisé une supervision des cadres et renforcé les effectifs, tout en ayant conscience que ces premières mesures ne suffiraient pas, il a été décidé d'organiser une séance avec l'ensemble du Service afin d'écouter les doléances des collaborateurs. Cette rencontre en présence du Service des ressources humaines a permis à chacun de proposer des pistes de sortie de crise.

En février 2019, l'ensemble du personnel a été informé des différentes mesures que nous entendions prendre, dans les plus brefs délais, sur la base des propositions du personnel qui s'était exprimé en décembre. Mais en février, la très grande majorité du personnel a demandé la réalisation d'un audit externe afin de dénouer la situation.

Le Conseil communal a validé cette demande d'audit externe et a mandaté un auditeur en mai 2019. Les résultats de l'audit ont été communiqués au Conseil communal en octobre 2019. Plusieurs des recommandations de

l'auditeur ont été suivies par le Conseil communal et ont donné lieu à une nouvelle séance d'information avec l'ensemble des collaborateurs en janvier 2020.

Les conclusions du rapport d'audit ont mis en lumière l'ampleur des problèmes et de leurs causes, tant au niveau des ressources humaines qu'au niveau de la gestion des dossiers. Au vu de la gravité des problèmes identifiés par l'audit, le Conseil communal a pris des mesures fortes pour, d'une part, renforcer le Service et, d'autre part, pour répondre avec effet immédiat aux normes cantonales.

Parmi les mesures déjà prises, le pilotage et l'accompagnement de la démarche de mise en conformité sont assurés depuis décembre 2019 par un comité de pilotage pluridisciplinaire. Ce comité se compose de la Conseillère communale en charge du Service social régional (SSR), présidente dudit groupe, de la Conseillère communale en charge des finances, de l'économie et des ressources humaines, de l'adjointe administrative du SSR, de la cheffe du Service des finances, de l'ajointe du Service des ressources humaines et de la nouvelle cheffe de service depuis le 1^{er} juin 2020.

L'année 2020 est et sera, malgré la crise sanitaire que nous traversons, l'année de la reprise en main du Service; le Conseil communal met en œuvre toutes les mesures nécessaires pour y parvenir, en particulier dans le domaine des ressources humaines. Parmi ces mesures, le Conseil communal a revu l'organigramme et a engagé en contrat à durée indéterminée un chef d'office entre 90 et 100 % afin d'avoir un référent unique pour tous les assistants sociaux. Il a également engagé un chargé des procédures et de la formation à 60 %; ce poste est indispensable pour assurer une cohérence dans le suivi des procédures. Enfin, il a engagé une personne pour une durée d'un an afin de reprendre l'entier du contentieux. De plus, un système de contrôle interne a été instauré; ce système permettra d'éviter des erreurs dans le paiement de certaines prestations, grâce notamment à la double signature requise pour tout courrier engageant financièrement le Service.

Afin de répondre aux exigences légitimes du Canton, des autres communes, de notre population et afin de redonner du sens au travail aux collaborateurs du Service, il faut atteindre l'objectif d'efficacité au travail.

Le Conseil communal prend toutes les mesures nécessaires qui permettront, avant la fin de l'année 2020, d'améliorer considérablement la situation du Service, tant du point de vue du respect strict des normes, que de la qualité des prestations fournies aux bénéficiaires, et de la satisfaction au travail des collaborateurs.

Service des sports

Indépendamment des projets susmentionnés qui ont été menés à bien avec l'apport du Service des sports, il est à relever que la période de législature a vu la réalisation de nouvelles installations d'importance, telles qu'une piste de Dirt (vélo acrobatique), un terrain de Street-Hockey (collaboration avec la Ville du Locle qui a permis au club de rejouer en 1^{ère} division), le toboggan géant à trois pistes à la piscine des Mélèzes inauguré lors d'une performance aquatique du Lycée Blaise-Cendrars mémorable et la rénovation des vestiaires sud de la piscine. Tout cela, en parallèle de réflexions et démarches en vue de rénover le site des Mélèzes et de le rendre plus attractif.

Le site des Mélèzes est l'un des sites les plus fréquentés par notre population et sa rénovation sera, sans aucun doute, le principal investissement à solliciter auprès du législatif durant la législature à venir. Un comité de pilotage a été créé en 2019 afin de permettre à ce projet de rénovation d'envergure de voir le jour dans les meilleures conditions. Un chef de projet a été mandaté en 2020 pour épauler les services dans la conduite de cette réalisation complexe. Il s'agit en effet de rénover la piscine, les patinoires et de créer une centrale énergétique la plus performante possible.

S'agissant de la rénovation du site des Foulets, projet qui avait dû être gelé en 2015 pour des raisons financières et poursuivi en 2018 avec un rapport accepté par le Conseil général, il a fait l'objet d'un recours. Néanmoins, nous restons confiants pour que des solutions puissent être trouvées afin que ce projet puisse évoluer favorablement.

Pour ce qui est des manifestations sportives d'envergure, à noter également les deux éditions du Tour de Romandie, un prologue en 2016 au centre-ville et une arrivée le 1^{er} mai 2019 sur le POD. L'édition du Tour de Romandie 2019 a vu les trois Villes du Canton collaborer afin de réaliser une première, à savoir le prologue à Neuchâtel, une arrivée à La Chaux-de-Fonds et un départ du Locle.

Deux éditions spéciales de la Trotteuse-Tissot ont permis de relier les Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds; la 1^{ère} en 2017 pour fêter les 10 ans de cette course devenue incontournable, et une en 2019 dans le cadre des festivités liées à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les multiples possibilités de pratiquer le sport à 1'000 mètres d'altitude et la qualité de l'offre sportive liée à la présence de nombreux clubs, à un Service engagé et aux infrastructures disponibles ont été reconnues. La Ville de La Chaux-de-Fonds, première ville en Suisse, s'est vue décerner le prestigieux label en 2017 de "*Ville européenne du sport*", thématique reprise par les enfants lors du cortège de fin de scolarité.

S'agissant des sports d'hiver, avec une présence très remarquée et remarquable du HCC par rapport aux festivités dans le cadre de son 100^e anniversaire, de matchs internationaux à la patinoire attirant jusqu'à 3'500 personnes, d'une victoire olympique pour le couple de patinage artistique membre du Club des patineurs en 2018, de pistes damées pour le ski de fond ou encore la rénovation de l'éclairage du Chapeau-Râblé, La Chaux-de-Fonds a remporté de beaux succès durant la période 2016-2020. Des moments forts qui ont fédéré nombre de personnes de la région.

Les sports d'été n'ont pas été en reste avec des records d'affluence dans différents sites; 4'537 visiteurs le 27 juin 2019 à la piscine par exemple. Notons entre autres, la 10^e édition du triathlon au centre sportif des Mélèzes en 2017 ou la 40^e du Résisprint International en 2019 qui ont attiré de nombreux participants et spectateurs. Les cours Midi Tonus ont également enregistré une participation record en 2019 avec quatre sessions organisées (printemps, été, automne, hiver) et 854 participants.

Concernant le Service, les changements opérés à sa tête depuis 2018 tendent vers une organisation plus horizontale. L'entrée en fonction du nouveau chef et de son adjointe ont insufflé un dynamisme certain par rapport aux activités proposées à la population et autres événements organisés dans les infrastructures sportives. Relevons par exemple les événements Pati-Fondue ou la Silent Party déguisée à la patinoire de 2020 qui a attiré également un nouveau public. Les collaborateurs portent les projets de A à Z et la volonté est réelle d'unir des compétences diverses afin de voir évoluer des projets favorisant le mouvement pour chacun

D'autres programmes d'encouragement jeunesse et sports voient également le jour et la mise à disposition des infrastructures en est facilitée, par exemple, pour l'organisation de camps pendant les vacances scolaires. Le projet O-Finder, parcours sportif autour des emplacements emblématiques de la ville, illustre également cette dynamique. En bref, le Service travaille d'arrache-pied dans un but de "sport pour tous" et de travail collaboratif, cela aussi bien avec les utilisateurs privés que les clubs, le Canton, et les autres associations sportives romandes.

De ce fait, et en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, les années à venir verront encore la concrétisation de projets foisonnants, ce qui promet de belles perspectives sportives pour la Métropole horlogère et ses habitants.

Service de santé et de promotion de la santé

En préambule et sur le plan plus général de la santé, il convient de rappeler que le début de la législature a été marqué – pour l'ensemble du Conseil communal, pour de nombreux services dont notamment celui de la communication et pour les initiants – par la défense de l'initiative : "Pour deux hôpitaux, sûrs, autonomes et complémentaires". La campagne afin de maintenir un hôpital de soins aigus dans les Montagnes a été l'un des combats les plus difficiles que notre ville a eu à mener.

En effet, les moyens à disposition, qu'ils soient financiers, démographiques ou humains, ne militaient pas en faveur de l'acceptation de l'initiative. Mais, avec détermination, et grâce à l'appui massif de la société civile, du Groupe de travail interpartis pour l'hôpital (GTIH), des autres communes des Montagnes neuchâteloises et d'une certaine solidarité cantonale, nous avons réussi à faire entendre la voix de la raison et de la sécurité sanitaire pour l'ensemble de la population de notre Canton.

Le 12 février 2017, le peuple neuchâtelois acceptait l'initiative. Cette victoire dans les urnes, certes historique, n'était qu'une victoire d'étape puisqu'il faudra attendre le 20 septembre 2019 pour qu'un nouveau Conseil d'administration soit nommé dans le cadre de la création du RHNE.

Mais entre ces deux dates, il aura fallu passer par des moments de fortes tensions, de nombreuses séances de travail, de commissions, pour qu'enfin la Commission santé du Grand Conseil prenne en main ce dossier et trouve

un compromis acceptable pour que l'initiative puisse commencer à être mise en œuvre.

Le dossier hospitalier aura été l'un des plus importants de cette législature. Il est certain que le Conseil communal continuera à suivre avec vigilance la mise en œuvre de la volonté populaire, qui passe notamment par la réouverture des blocs opératoires 24/24 et la rénovation du site hospitalier des Montagnes.

Centre d'orthophonie

Après avoir été passablement inquiété par les coupes budgétaires annoncées par le Canton, avec la baisse de la subvention de CHF 171'000.- dès 2018, le Centre s'est vu contraint d'adapter certaines de ses prestations thérapeutiques et leur facturation. Entre autres mesures préconisées par l'État, telles que des prises en charge de 45 minutes au lieu de 60 minutes, des séances bi-hebdomadaires ainsi que des durées de traitement limitées, il a su s'adapter et stabiliser la situation rapidement. Par ailleurs, les rendez-vous manqués non excusés ont été mieux suivis et ont fait l'objet d'une facturation.

De par cette gestion différente, et en dépit de la complexité toujours croissante de certaines situations liées notamment au contexte socio-culturel, la qualité des prestations délivrées a pu être maintenue. À noter que le délai d'attente pour une prise en charge est resté stable, se situant en moyenne à trois mois.

Indépendamment des missions propres au Centre, les orthophonistes et leur responsable ont imaginé d'autres champs d'intervention décrits ci-après.

Née d'une initiative des orthophonistes, une campagne de prévention "*Moins d'écrans un jeu d'enfant !*" a été conduite dans les centres commerciaux en 2018. Cette campagne a eu un large écho médiatique dans toute la Suisse, tant à la radio qu'à la télévision. L'équipe de "36,9°", l'émission de la RTS sur la santé, est venue tourner un reportage sur ce sujet. Une présentation des outils a été faite aux enseignants du cycle 1 en septembre 2019. Les supports confectionnés avec l'appui du Service de la communication et du Service des espaces publics sont aujourd'hui encore utilisés. Cette action peu coûteuse grâce à la collaboration interservices a permis une mise en avant d'un problème de santé publique trop souvent sous-estimé.

Relevons ici encore le projet pilote de collaboration étroite initié en 2018 entre une orthophoniste et une classe de formation spéciale qui compte entre 8 et 10 enfants au collège de l'Ouest. À raison de deux heures de présence de l'orthophoniste, ce projet a pour objectif d'aider des enfants avec des problématiques d'apprentissage et orthophoniques en créant une dynamique de groupe pour que les enfants s'épaulent mutuellement. Les bénéfices sont de réduire les traitements individuels et de mieux gérer les transferts de compétences. On diminue donc une intervention individuelle et on favorise les échanges en mettant les élèves en situation. Ce projet pilote sera prochainement évalué, mais les premiers échos sont plus que positifs. Il s'agira d'analyser les suites à donner et une éventuelle généralisation du projet. À noter que celui-ci n'engage aucun nouveau frais supplémentaire, les coûts étant facturés à l'Office cantonal de l'enseignement spécialisé (OES) sur des heures de thérapie de groupe. Quatre à cinq enfants sont ciblés dans la thérapie, l'enseignante reprend ensuite les objectifs pendant la semaine qui sont généralisés à tous les enfants de la classe.

De plus, une collaboration avec l'école s'est créée pour les élèves à besoins éducatifs particuliers, ce qui a conduit à mettre des "IPads à but éducatif" à disposition pour certains enfants qui ont des problèmes de dyslexie, dysorthographe, dysphasie, dyscalculie et qui ne peuvent pas apprendre sans cet outil. Cette collaboration vient d'être initiée et une évaluation de cette action sera faite à la fin de l'année scolaire. Elle se fait sur les heures de thérapie et le travail est distribué entre la direction de l'école et les orthophonistes traitantes.

Enfin, le Centre a mené des interventions régulières en collaboration avec le Centre neuchâtelois de psychiatrie pour enfants et adolescents (CNPea) autour du sujet des enfants souffrant de troubles du spectre autistique. Des présentations de la dysphasie à l'équipe du CNPea ont également été effectuées. Ce travail de collaboration continue et est adapté chaque année.

Centre de santé sexuelle – Planning familial

Après avoir dû libérer les locaux de Sophie-Mairet 31 occupés depuis de nombreuses années, le Centre de santé sexuelle-planning familial a pris ses nouveaux quartiers au 1^{er} octobre 2018 dans un bâtiment communal à la rue de la Serre 14, aménagé par la Ville pour ses activités. Cette nouvelle situation permet de nouvelles collaborations et synergies avec le Centre de santé scolaire qui est à l'étage au-dessus, et est plus accessible pour la population.

Les missions premières du Centre sont toutes liées à l'amélioration de la santé sexuelle et reproductive. Elles se répartissent en 3 secteurs :

- les consultations au Centre,
- les activités dans le service de gynécologie et obstétrique de l'hôpital RHNE, site de Pourtalès et
- les animations de groupes et activités diverses (au Centre ou à l'extérieur).

C'est ainsi que le Centre a effectué, en 2019, 1'244 consultations et a répondu à 1'300 appels téléphoniques pour des conseils. Notons encore que la fréquentation est en hausse chaque année de plus de 100 personnes.

Parmi les actions menées par le Centre, on peut relever qu'en 2016 une collaboration avec Médecins du Monde a été initiée sous le projet P.A.S.S. qui a pour objectifs spécifiques de faciliter l'accès aux lieux de soins, de dépistage et de prévention destinés aux travailleuses du sexe. Il s'agit de prévenir les risques pour leur santé (infections sexuellement transmissibles, grossesse non désirée) et de les renseigner sur leurs droits ainsi que sur les personnes et lieux ressources.

Le Centre a participé à l'élaboration et à l'organisation d'un colloque au Club 44 d'une demi-journée d'information-prévention sur les mutilations génitales féminines, destiné en particulier au public-cible. Et sur le même sujet, à la préparation et l'animation d'une soirée destinée aux membres du Club Soroptimist du Locle.

Centre de santé scolaire

Outre les actions liées à la santé ou les campagnes de vaccination qui sont organisées pour les élèves de l'école dans le cadre de leur scolarité ou le personnel communal, le Centre a porté de nombreux projets.

En 2019 par exemple, sous l'égide du RUN, mandaté par la CDC – Santé, six communes ont participé à l'action : "*J'aime le soleil et je me protège !*" initiée par la Ville de La Chaux-de-Fonds en 2013. Cette action de prévention contre les dangers du soleil se déroule dans les piscines avec la collaboration des dermatologues.

Dans le cadre de la semaine du goût, le Centre de santé scolaire, en partenariat avec le Musée Paysan, a organisé au Musée Paysan une journée d'ateliers autour de l'alimentation et du goût pour les familles. Ces ateliers ont rencontré un immense succès, réunissant des centaines de participants. Le Centre a lancé une série d'actions invitant les parents à participer gratuitement avec leurs enfants à des activités ludiques d'éducation à la santé. Lors de ces animations, ils ont pu découvrir comment favoriser la santé au sens large. Ce projet baptisé "*Ensemble*" a été conçu pour augmenter la collaboration éducative avec les familles. Les animations concernent en priorité les élèves de 4 à 12 ans, accompagnés de leurs parents.

Enfin, en 2018, le Centre de santé scolaire a conçu le projet "*Chaux-de-Fonds Express*". L'objectif est de développer ou renforcer les connaissances concernant les lieux ressources en matière de santé de la Ville chez les élèves en fin de scolarité obligatoire, en éveillant la curiosité grâce à l'apprentissage par enquête.

Des groupes de 4 à 6 adolescents de toutes les classes de 11^e année sont partis à la découverte d'un lieu ressource avec pour mission la réalisation d'un clip reportage d'une minute par groupe.

Une cérémonie a eu lieu dans un cinéma de la ville pour projeter les 24 meilleures productions et le bilan est très favorable, autant bien au niveau des acteurs qui y ont participé que pour les élèves enthousiastes qui ont apprécié de sortir de leurs murs.

Conclusion

La législature qui s'achève présente un tableau contrasté. Le Conseil communal souhaite relever sans fard, concession ou complaisance les points forts et succès de la législature, comme les dossiers qui n'ont pas encore pu être menés à chef.

Les relations au sein des autorités et entre les autorités sont excellentes. Face à l'adversité et à l'ampleur d'une tâche de portée existentielle pour notre cité, une forme d'union sacrée a prévalu, chacun faisant passer l'intérêt général avant le bien particulier. Le Conseil communal s'en réjouit et exprime le souhait que cet état d'esprit perdure. Aussi, plus que jamais, le travail s'est fait de manière concertée, ouverte et transparente, notamment au travers

des nombreuses commissions qui participent pleinement au bon fonctionnement institutionnel. Ce climat positif s'est également traduit dans la qualité des liens organiques unissant les autorités à la population; si le café du commerce restera une composante de notre société dont il faut s'accommoder, l'heure n'est plus à la défiance mais à un rapport dynamique fait de justes exigences et de respects mutuels. Cela dit, le malheureux épisode de la campagne de promotion de la ville du début de l'année 2020, dit du "troll", doit nous rappeler que dans toute collectivité publique l'édifice de la confiance et de l'harmonie reste fragile et, de fait, doit être soigné avec attention, subtilité et bienveillance par les uns et les autres, évidemment par le pouvoir exécutif, mais également par les autres acteurs institutionnels, les médias et la population.

L'administration de notre ville a connu nombre de réformes tendant à l'efficacité et à l'économie dans le respect de notre personnel. Ainsi, deux grands services ont été créés (Services des espaces publics et Service des bâtiments et du logement) et nombre de services ont connu des réorganisations. Le Conseil communal a cherché à être attentif à la réussite de la mise en œuvre des décisions organisationnelles et n'a pas hésité, le cas échéant, à réorienter voire à revenir à la situation *ante* (ce fut par exemple le cas du Service juridique un temps intégré à la Chancellerie). Aujourd'hui, le Conseil communal estime que l'administration chaux-de-fonnière est justement proportionnée, qu'elle est réactive et efficace. À titre de comparaison, alors que les prérogatives sont identiques, notre administration fonctionne avec plusieurs dizaines d'EPT de moins que la capitale cantonale, soit une charge de personnel aux comptes 2019 sans le personnel enseignant (dans ce domaine, les deux Villes et leur cercle scolaire respectif étant organisés de manière très différente) de CHF 75,8 millions pour l'une et de CHF 86,2 millions pour l'autre. Aussi, le Conseil communal fait-il le constat qu'il est désormais presque impossible d'envisager une réduction de notre administration sans mettre gravement en péril la capacité de notre Ville à assurer à ses concitoyens la qualité de services auxquels ils ont droit et qu'ils exigent légitimement. Par ailleurs, le Conseil communal est conscient des efforts importants auxquels nos collaborateurs ont consenti durant la législature (contribution de crise, rattrapage de l'ardoise de l'indice des prix à la consommation (IPC), blocages des échelons salariaux). Ces mesures ne peuvent plus durer sans induire au sein d'équipes pourtant motivées des effets pervers, comme des sentiments d'injustice ou de non reconnaissance du travail effectué. Les mesures décidées en 2015 et 2016 par nos deux autorités étaient par nature

temporaires et devaient permettre de surmonter une crise financière qui était encore perçue comme passagère. Aujourd'hui, soit quatre ans plus tard, il apparaît que le déficit structurel, incompressible sans nouvelles recettes, se situe autour de CHF 10 millions. Il serait évidemment absurde de chercher à répondre à un problème structurel par des mesures temporaires. De fait, le Conseil communal estime que ce type de mesures ne devra pas être reconduit durant la prochaine législature.

Un autre enjeu essentiel était le redressement de la situation financière. L'objectif exprimé en 2016 était de retrouver l'équilibre à l'horizon 2020 (cela correspondait aussi aux mesures temporaires sur le personnel évoquées ci-dessus). Si la gestion rigoureuse mise en place n'a pas permis de résorber le déficit structurel, elle a permis de le réduire sensiblement alors même que nous avons dû faire face à plusieurs réformes cantonales néfastes pour les finances communales. En effet, le déficit économique est passé de CHF 13,3 millions en 2016 à CHF 9,4 millions en 2019. Quant aux principales réformes de l'État qui ont entravé une meilleure progression, il s'agit d'abord de la diminution des taxes liées à l'approvisionnement en électricité² (nouvelle Loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL) adoptée par le Grand Conseil en janvier 2017) qui a péjoré les recettes communales de CHF 1,5 million, puis de la bascule d'un point d'impôt, soit pour la Ville près de CHF 1 million, des communes vers le Canton, mesure décidée en 2017 pour soutenir l'État alors en crise financière et enfin de la dernière réforme de la fiscalité adoptée par le Grand Conseil en mars 2019 pour une entrée en vigueur sur 2020 et 2021 qui aggravera encore la situation de CHF 5,3 millions³. À noter toutefois que, grâce à un engagement citoyen et politique très fort dans les Montagnes neuchâteloises, la bascule de l'impôt des frontaliers, qui aurait encore lourdement péjoré la situation, a été rejetée en votation populaire en octobre 2017. Aujourd'hui, afin de corriger le système actuel des flux financiers à l'intérieur de notre Canton, qui défavorise passablement notre commune, le Conseil communal

² Cf. Rapport du Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds et du Conseil communal de la Ville du Locle relatif à la création d'un règlement communal d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité et d'utilisation du fonds communal de l'énergie (du 1^{er} novembre 2017)

³ Cf. Rapport d'information du Conseil communal relatif aux impacts des réformes cantonales portant sur la péréquation et la fiscalité (personnes physiques et personnes morales) qui seront soumises prochainement au Grand Conseil (du 27 février 2019)

s'engage avec détermination aux côtés de groupes politiques d'horizons divers pour une reconnaissance des surcharges géotopographiques et une redistribution de la manne (plus de CHF 21 millions) que reçoit le Canton de Neuchâtel de la part de la Confédération à ce titre-là. La réussite de ce dossier sera indispensable dans les prochaines années pour corriger le déficit structurel qui pénalise nos finances.

La question du repositionnement de notre ville et de sa capacité à retrouver une attractivité économique et résidentielle amène des réponses nuancées. Nombre d'événements ont permis à La Chaux-de-Fonds de rayonner de manière extrêmement positive très largement au-delà des frontières cantonales, nous pensons notamment au 10^e anniversaire de la reconnaissance mondiale de l'urbanisme horloger par l'UNESCO, à la BPH (notamment à l'édition 2018 à laquelle le Conseiller fédéral Ignazio Cassis nous a fait l'honneur de participer ou encore à l'édition spéciale 2019 à l'occasion du 10^e anniversaire de l'urbanisme horloger qui a battu tous les records), enfin au festival de La Plage des Six-Pompes (notamment à l'édition du 25^e anniversaire en 2018). Pourtant, notre ville peine toujours à mettre en avant ses incontestables atouts, qu'il s'agisse de la culture foisonnante, de son patrimoine architectural et urbanistique, de sa qualité de vie, de la densité et de la qualité de son tissu industriel ou de ses grands paysages, et ceci jusqu'au sein de son propre Canton. De fait, elle demeure partiellement en marge de la prospérité de la Suisse et continue à perdre des habitants. À la fin de cette législature, les défis restent entiers mais nombre de solutions sont envisagées et certaines d'entre elles sont d'ores et déjà planifiées, voire partiellement déployées; nous pensons à la requalification des espaces publics dans la perspective d'une urbanisation moins fonctionnelle et plus adaptée aux aspirations légitimes des piétons, des cyclistes ainsi que des habitants et usagers du centre-ville et au développement d'axes de communication dignes du XXI^e siècle (H18, H20 et ligne directe). Parallèlement, le Conseil communal estime que plus que jamais il s'agira de permettre à l'effervescence et à l'émulation culturelles et économiques de s'exprimer en favorisant tout projet susceptible d'alimenter une dynamique de succès (nous pensons particulièrement à la Capitale culturelle suisse, au Centre helvétique des arts de rue ou encore à la réhabilitation des Anciens abattoirs). La Chaux-de-Fonds et les Montagnes neuchâteloises doivent s'affirmer comme un espace de liberté et de création.

Le Conseil communal est convaincu que le rayonnement d'une cité à l'extérieur comme à l'intérieur de ses murs tient aussi à sa capacité à

maintenir et à attirer des infrastructures cantonales importantes ainsi qu'à entretenir ou à développer des infrastructures communales majeures. De ce point de vue, la législature qui s'achève offre à nouveau un constat contrasté. En ce qui concerne les infrastructures étatiques, sans conteste, le moment fort fut le 12 février 2017 qui a vu le peuple neuchâtelois décider de maintenir à La Chaux-de-Fonds un hôpital de soins aigus avec une exceptionnelle mobilisation des citoyens des Montagnes neuchâteloises. Ce jour est à marquer d'une pierre blanche et doit inspirer désormais la politique cantonale neuchâteloise afin d'œuvrer à une cohésion territoriale bien comprise et seule à même de générer la prospérité et le succès que mérite notre Canton. En outre, les événements de ce printemps 2020 rappellent à quel point deux infrastructures hospitalières de soins aigus dans notre Canton, et singulièrement une dans l'espace fonctionnel peuplé de plus de 70'000 personnes dont La Chaux-de-Fonds est le centre, sont une nécessité sanitaire.

Cela dit, au-delà de cette improbable victoire qui maintient une prestation régaliennne dans les Montagnes neuchâteloises, force est de constater que l'avenir reste incertain quant à une répartition équilibrée des activités de l'État à travers notre Canton. La concentration de la justice de première instance et du Ministère public sur la Place de la Gare avec la construction du NHOJ a été sèchement rejetée par le peuple neuchâtelois en automne 2017 et le "*plan Marshall*" pour les Montagnes évoqué à plusieurs reprises par le Conseil d'État peine encore à révéler ses contours, si ce n'est en termes de mobilité. Un projet de centre d'archivage cantonal est à l'étude, comme un centre administratif qui serait le pendant de celui de Tivoli à Serrières. Si ces projets réjouissent le Conseil communal, il souhaiterait un projet cantonal phare et ambitieux susceptible de positionner durablement la Métropole horlogère au sein de la Suisse et singulièrement du Canton, comme Berne l'a fait à Bienne et Vaud à Yverdon avec les hautes écoles. Le Conseil communal aime le rappeler à ceux qui tendent à l'oublier, La Chaux-de-Fonds est une composante essentielle du canton de Neuchâtel. À ce titre, les autorités cantonales exécutives et législatives ont le devoir et la responsabilité de l'ambition : notre ville est leur ville, comme le canton est notre canton.

Quant aux infrastructures communales, à leur développement et à leur requalification, le Conseil communal entend le souhait exprimé au sein de la population de voir éclore un grand projet fédérateur catalysant les énergies positives tant sur le plan économique que sociétal, dans une forme de

keynésianisme moral et politique. Dans cette perspective à suivre, nous relevons d'ores et déjà les deux projets majeurs (en cours de réalisation) qui ont marqué la législature : la requalification des Anciens abattoirs et la rénovation de l'Ancien Stand sur le site du parc zoologique du Bois du Petit-Château afin d'accueillir le Musée d'histoire naturelle. En outre, le projet de rénovation de l'entier du site des Mélèzes est lancé avec la volonté de développer un concept fonctionnel et exemplaire sur le plan écologique. Le Conseil communal reviendra à l'automne 2020 devant votre autorité pour présenter les projets et solliciter les crédits d'étude nécessaires.

Pour conclure, le Conseil communal estime pouvoir se montrer satisfait de la législature écoulée puisque les dynamiques sont créées et les enjeux sont identifiés, tout en étant parfaitement conscient que les défis restent entiers. Il tient à remercier toutes celles et tout ceux qui ont participé activement à ce bilan positif, à commencer par les membres de l'administration communale dont le professionnalisme et le sens de l'action publique est à saluer. Et par les membres de votre Autorité qui ont soutenu et orienté l'action du Conseil communal en se plaçant souvent au-delà des considérations partisans.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Théo Bregnard

Le chancelier

Daniel Schwaar

Table des matières

| | |
|---|----|
| Introduction | 1 |
| PRÉSIDENCE..... | 2 |
| Service de la communication | 2 |
| Chancellerie | 3 |
| DICASTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA CULTURE ET DE L'INTÉGRATION..... | 4 |
| École obligatoire | 4 |
| Pédagogie | 4 |
| Contexte socio-éducatif..... | 6 |
| Collaboration et communication | 7 |
| Organisation | 8 |
| Musées | 8 |
| Musée international d'horlogerie (MIH) | 9 |
| Musée d'histoire (MH) | 10 |
| Musée des beaux-arts (MBA) | 11 |
| Institutions zoologiques | 12 |
| Musée d'histoire naturelle | 13 |
| Zoo du Bois du Petit-Château | 13 |
| Services généraux des musées..... | 15 |
| Bibliothèque de la Ville /Bibliothèque des Jeunes /Archives | 15 |
| Service des affaires culturelles | 17 |
| DICASTÈRE DE LA SECURITE, DES ESPACES PUBLICS ET DES ENERGIES | 18 |
| Sécurité publique | 18 |
| Organisation du Service..... | 18 |
| Externalisation des commandements de payer | 18 |
| Amélioration de la gestion des manifestations publiques | 19 |
| Transfert du marquage et de la signalisation au Service technique | 19 |

| | |
|---|----|
| Mise en service des installations lumineuses de l'avenue Léopold-Robert | 19 |
| Création d'un système de monitoring de l'activité du Service | 19 |
| Réorganisation de l'État-major et amélioration de la valorisation du personnel..... | 20 |
| Amélioration de la visibilité et du soin dans les tâches de représentation au profit de la Ville..... | 20 |
| Refonte du principe de fonctionnement des mesures hivernales | 20 |
| Remplacement prévu des appareils de saisie Ticketman par une solution digitale moderne..... | 20 |
| Réflexion sur le matériel et les véhicules de service | 20 |
| Reprise de la Tournée des Bornes | 21 |
| Doctrine du Service | 21 |
| Service d'incendie et de secours | 21 |
| Domaine incendie | 21 |
| Domaine préhospitalier | 22 |
| Domaine prévention | 22 |
| Personnel | 22 |
| Matériel et équipement..... | 23 |
| Protection civile des Montagnes neuchâteloises..... | 23 |
| Faits marquants..... | 23 |
| Tout au long de la législature | 23 |
| Pour 2016 | 24 |
| Pour 2017 | 24 |
| Pour 2018 | 24 |
| Pour 2019 | 24 |
| Interventions au profit de la collectivité (IPPC) d'ampleur | 25 |
| 2016..... | 25 |
| 2018..... | 25 |

| | |
|---|----|
| 2019..... | 25 |
| Interventions importantes..... | 25 |
| 2018..... | 25 |
| 2019..... | 25 |
| 2020..... | 25 |
| Cours de base, de cadres et de perfectionnement..... | 26 |
| Effectif..... | 26 |
| Conclusion..... | 26 |
| Service des espaces publics..... | 26 |
| Service de l'administration des infrastructures..... | 31 |
| Secteur de l'eau et de l'éclairage public..... | 31 |
| Eau..... | 31 |
| Eclairage public..... | 32 |
| Secteur forestier..... | 33 |
| Secteur taxes et incivilités..... | 33 |
| DICASTÈRE DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE ET DES RESSOURCES HUMAINES (DFER)..... | 34 |
| Service informatique communal..... | 34 |
| Mandat informatique SIEN..... | 34 |
| Schéma directeur informatique..... | 34 |
| Principales réalisations..... | 35 |
| Contrôle des habitants..... | 36 |
| Réorganisation interne du Contrôle des habitants et définition de procédures de travail..... | 36 |
| Service à la population..... | 36 |
| Renforcement de la domiciliation..... | 36 |
| Droits civiques et politiques..... | 37 |
| Service aux frontaliers..... | 37 |
| Économie..... | 38 |

| | |
|--|-----------|
| Service des finances et contributions | 40 |
| Service des ressources humaines..... | 42 |
| Modifications règlementaires | 42 |
| Projets | 43 |
| Accompagnements importants..... | 43 |
| Santé et sécurité au travail | 44 |
| Organisation du service | 44 |
| Activité du service | 44 |
| Actions réalisées 2016 - 2020..... | 45 |
| 2016..... | 45 |
| 2017 | 46 |
| 2018..... | 46 |
| 2019-2020 | 46 |
| DICASTÈRE DE L'URBANISME, DES BÂTIMENTS ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES..... | 47 |
| Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement..... | 47 |
| Marketing urbain, commerce, immobilier et foncier | 47 |
| Patrimoine | 48 |
| Aménagements urbains | 49 |
| Mobilités et stationnement | 50 |
| Planification territoriale..... | 51 |
| Service technique | 51 |
| Entretien des routes | 51 |
| PGEE, STEP et entretien des canalisations | 51 |
| Ouvrages et trottoirs..... | 52 |
| Géomatique et signalisation..... | 52 |
| Service des bâtiments et du logement | 52 |
| Patrimoine administratif..... | 53 |
| Culture, musées et Bois du Petit-Château | 53 |

| | |
|--|----|
| Ecoles | 53 |
| Infrastructures publiques diverses..... | 53 |
| Infrastructures sportives | 53 |
| Salles communales | 53 |
| Patrimoine financier | 54 |
| Installations solaires en toiture..... | 54 |
| Affaires régionales et relations extérieures | 55 |
| Financement des investissements gérés par le DUBRE..... | 56 |
| DICASTÈRE DE LA JEUNESSE, DES AFFAIRES SOCIALES, DES SPORTS ET DE LA SANTÉ..... | 58 |
| Introduction | 58 |
| Service de la jeunesse..... | 59 |
| Animation socioculturelle | 60 |
| Préscolaire | 61 |
| Parascolaire | 62 |
| Service de l'action sociale..... | 63 |
| Service des sports | 65 |
| Service de santé et de promotion de la santé | 67 |
| Centre d'orthophonie..... | 68 |
| Centre de santé sexuelle – Planning familial | 69 |
| Centre de santé scolaire | 70 |
| Conclusion | 71 |